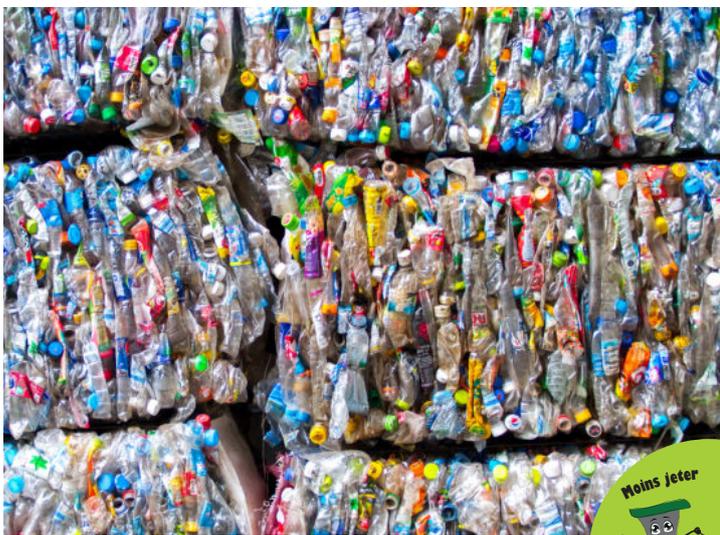


Le Saulnois



ÉDITION 2022

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



Sommaire

LE TERRITOIRE DU SAULNOIS ET SES DECHETS	4
1. ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS AU SEIN DE LA CCS	6
1.1. MOYENS MATERIELS	6
1.2. MOYENS HUMAINS.....	7
1.3. CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE COLLECTE / TRAITEMENT	9
1.4. CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES.....	11
1.5. LES ECO-ORGANISMES	12
2. ORGANISATION DES COLLECTES	14
2.1. LES COLLECTES EN PORTE A PORTE	14
⇒ <i>Les ordures ménagères résiduelles</i>	14
⇒ <i>Les recyclables secs hors verre</i>	15
⇒ <i>Les encombrants</i>	19
2.2. LES DECHETERIES.....	19
2.3. LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE.....	22
⇒ <i>Le verre</i>	22
⇒ <i>Les textiles</i>	23
3. TONNAGES ET CHIFFRES CLES	24
3.1. LES OMA	24
⇒ <i>Chiffres généraux</i>	24
⇒ <i>Recyclage des matériaux issus de la collecte sélective</i>	26
3.2. LES DOM	27
3.3. ANALYSE DES TONNAGES COLLECTES	31
4. COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS.....	35
4.1. ACCUEIL ET INFORMATION DES USAGERS	35
4.2. ACTIONS DE PROMOTION DU TRI ET DE LA PREVENTION DES DECHETS.....	35
<i>Une prévention au ralenti</i>	35
<i>Valoriser les bio-déchets</i>	37
<i>Déploiement des sites de compostage partagé</i>	37
<i>Focus sur d'autres actions de prévention</i>	38
5. INDICATEURS FINANCIERS	39
5.1. DEPENSES ET RECETTES.....	39
<i>Fonctionnement du service selon le compte administratif du budget annexe du service public de prévention et de gestion des déchets</i>	39
⇒ <i>Détail du compte administratif 2022 du budget annexe du service public de prévention et de gestion des déchets</i>	42
5.2. FINANCEMENT DU SERVICE.....	43
⇒ <i>Redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères</i>	43
6. PRINCIPAUX PROJETS 2022 ET PERSPECTIVES 2023	46

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers, d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Ce rapport annuel est construit notamment par le biais des comptes rendus techniques et financiers annuels, fournis par les différents prestataires et collaborateurs de la Communauté de Communes.

Ces documents nous permettent l'analyse des conditions d'exécution de cette compétence.

Ce rapport se décompose en plusieurs parties :

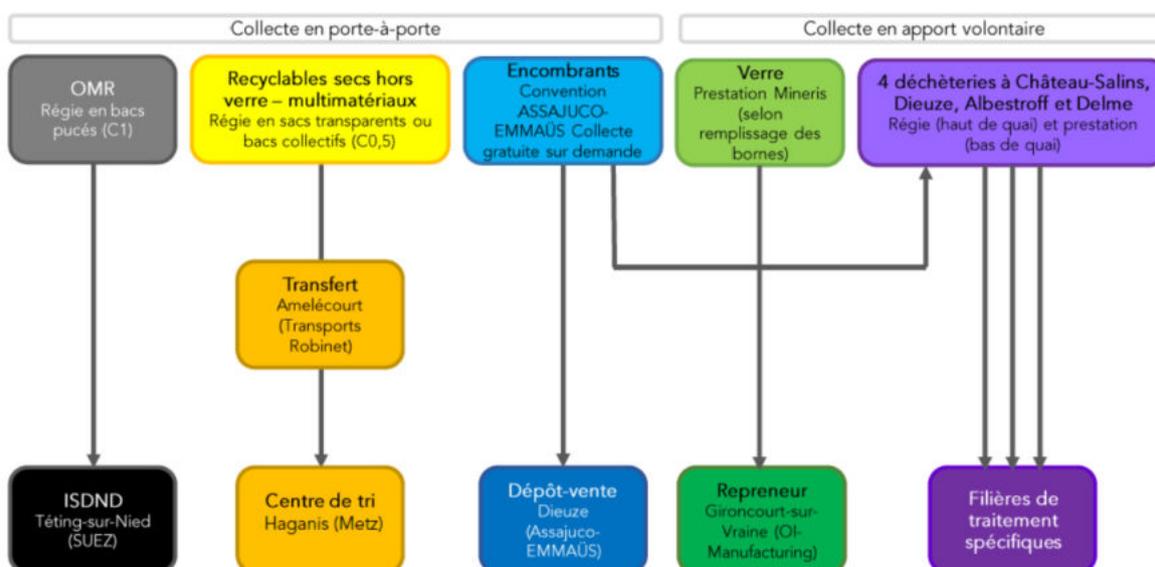
- ***Présentation générale des structures***
- ***Organisation des collectes***
- ***Chiffres clés et tonnages collectés***
- ***Communication et prévention***
- ***Indicateurs financiers***
- ***Principaux projets 2022 et perspectives 2023***

Le territoire du Saulnois et ses déchets

La Communauté de Communes du Saulnois (CCS) exerce les compétences de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés pour les 128 communes de son territoire, regroupant 28.525 habitants (population INSEE 2019). Dans ce cadre, elle gère :

- la collecte en régie des déchets ménagers et des déchets recyclables en porte à porte,
- le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- la collecte et le traitement du verre en prestation, via des bornes d'apport volontaire,
- la gestion des quatre déchèteries situées à Albestroff, Château-Salins, Delme et Dieuze,
- la sensibilisation au tri et à la prévention.

Le schéma suivant synthétise l'organisation de la collecte et du traitement des différents flux de déchets :



Le nombre important de communes membres de l'EPCI (128) et sa dimension géographique (974 km²) occasionnent des déplacements importants et longs (parfois supérieurs à 1h pour traverser le territoire). Le centre technique communautaire est basé à Morville-lès-Vic, entre Château-Salins et Vic-sur-Seille. Cette étendue du territoire implique des contraintes importantes, en termes d'exploitation, sur la distance parcourue lors des collectes effectuées en régie.



Depuis le 1^{er} juillet 2016, la CCS finance son service de prévention et gestion des déchets par une redevance incitative (RI). Cette tarification permet de responsabiliser le producteur qui paye ainsi un service en partie en fonction du nombre de levées et du volume de son bac.

Les missions de la commission « gestion des déchets ménagers et économie circulaire », composée de 16 élus et de 5 membres du second collège, sont d'optimiser le service pour en maîtriser les coûts, face à une augmentation des coûts de gestion des déchets pour les années à venir, tout en respectant les obligations réglementaires (nouveaux marchés de prestation de service, augmentation de la TGAP, hausse des prix de carburants, relance suite à la crise sanitaire...).

1. Organisation de la gestion des déchets au sein de la CCS

1.1. Moyens matériels

Le service déchets ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois dispose en 2022 de :

- Locaux administratifs et techniques situés à Morville-lès-Vic,
- 4 déchèteries communautaires situées à Albestroff, Château-Salins, Delme et Dieuze,
- 5 bennes de collecte pour les déchets ménagers et recyclables : 3 en 26 Tonnes et 2 en 19 tonnes (dont un camion de remplacement en cas de panne ou de visite d'entretien des véhicules de collecte),
- 3 véhicules utilitaires (Berlingo, Kangoo et Boxer) destinés aux déplacements des agents du service et aux livraisons,
- Un parc de plus de 14.000 bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- Un parc de 235 bornes d'apport volontaire pour la collecte du verre.

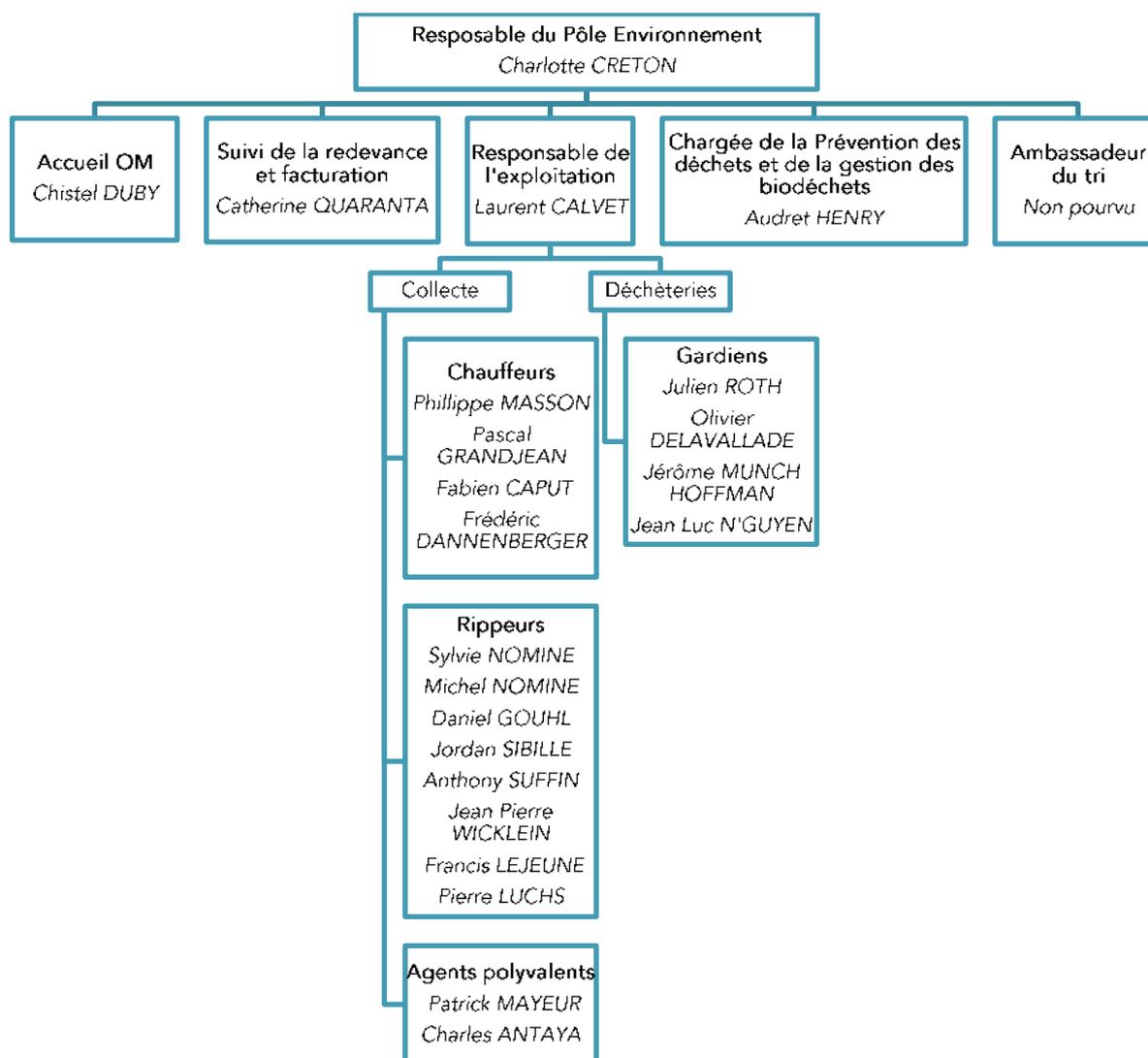


1.2. Moyens humains

Le service déchets ménagers fonctionne avec une équipe de 23 agents, répartis de la manière suivante :

Cat.	Grades	Postes Créés		Statuts		Nbre agents en poste	Postes pourvus
		temps complet	temps non complet	titulaire	non titulaire		
A	Ingénieur	1	0	0	1	1	1
C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	0	1	1
C	Adjoint administratif territorial	2	0	2	0	2	1
C	Agent de maîtrise	1	0	1	0	1	1
C	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	0	2	0	2	2
C	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	8	1	8	1	9	9
C	Adjoint technique territorial	6	3	7	2	9	8
Hors filière	Contrat aidé		1		1	1	0
TOTAL		21	5	21	5	26	23

En 2022, l'organigramme du service est le suivant :



Arrivée de Charlotte CRETON le 11.01.2022, en remplacement de Lauriane RICCI.

Arrivée de Audret HENRY le 12.09.2022, en remplacement de Elodie BALEZO.

1.3. Contrats de sous-traitance collecte / traitement

Outre la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables secs, ainsi que la gestion du haut de quai en déchèterie qui sont effectuées en régie, les autres missions sont réalisées en contrats de prestation :

- Collecte du verre en points d'apport volontaire,
- Gestion du bas de quai des déchèteries.

Le tableau ci-dessous liste les marchés publics, attribués en 2021 et en vigueur en 2022, dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés et des déchets issus des déchèteries :

N° lot	Intitulé	Titulaire du marché au 01.01.2022	Durée du marché	Exutoire	Mode de traitement
1	Traitement des ordures ménagères résiduelles	Suez	1 an + 2 x 1 an	ISDND SUEZ, Tétting-sur-Nied	Enfouissement
2	Transit des recyclables secs hors verre	Trans. Robinet	1 an + 2 x 1 an	Centre de transfert, Amelécourt – Centre de Tri HAGANIS, Metz	-
3	Traitement des recyclables secs hors verre	Haganis	3 ans + 3 x 1 an	Centre de Tri HAGANIS, Metz	Valorisation matière
4	Collecte et traitement du verre	Mineris	3 ans + 3 x 1 an	O-I Saint-Menge, Gironcourt-sur-Vraine	Valorisation matière
5	Gestion du tout-venant issus des déchèteries	TTM / Nicollin	1 an + 2 x 1 an	ISDND SUEZ, Tétting-sur-Nied SUEZ, Lesménils PIZZORNO, Aboncourt	Enfouissement
6	Gestion des gravats issus des déchèteries	Trans. Robinet	3 ans + 3 x 1 an	Amelécourt	Recyclage/remblai
7	Gestion des ferrailles et batteries issus des déchèteries	LFM	3 ans + 3 x 1 an	LFM, Valmont	Valorisation matière
8	Gestion du bois issus des déchèteries	Trans. Robinet / EGGER	3 ans + 3 x 1 an	EGGER Rambervillers	Valorisation matière
9	Gestion du carton issus des déchèteries	TTM	3 ans + 3 x 1 an	TTM	Valorisation matière
10	Gestion des déchets verts issus des déchèteries	Trans. Robinet / SEDE	3 ans + 3 x 1 an	Plateforme de compostage SEDE, Vannecourt	Compostage
11	Gestion du plâtre issus des déchèteries	TTM	3 ans + 3 x 1 an	Placoplatre Paris	Valorisation matière
12	Gestion des huisseries issus des déchèteries	TTM	3 ans + 3 x 1 an	VEKA Recyclage Vendeuvre-sur-Barse	Valorisation matière
13	Gestion des déchets dangereux des ménages issus des déchèteries	CEDILOR	3 ans + 3 x 1 an	CEDILOR, Malancourt-la-Montagne	Valorisation matière/énergétique

Les collectes effectuées pour le compte d'éco-organismes peuvent, selon les conditions de collecte de l'éco-organisme nécessiter la location des contenants, mais le traitement des déchets n'est pas financé par la collectivité (dans la mesure où le cahier des charges de l'éco-organisme concerné est respecté).

Déchets	Eco organisme	Collecteur
Pneumatiques	ALIAPUR	Gilles Henry

Ameublement	ECOMAISON	Veolia
Textiles / Chaussures	REFASHION	Tri d'union
Equipements électriques et électroniques	ECOSYSTEM	PAPREC
Ampoules/néons	ECOSYSTEM	PAPREC
Piles et accumulateurs	COREPILE	Transports Grandidier
Déchets chimiques	EcoDDS	Veolia
Couettes et oreillers	ECOMAISON	Veolia
Matériel de soins des patients en autotraitement	DASRI	Hospi.D

Les déchets ci-dessous sont collectés gratuitement par des entreprises ou associations, sous le couvert d'une Convention :

Déchets	Prestataire	Collecteur
Huiles de friture	QUATRA	QUATRA
Radiographies	RECYCL-M	Transporteur au choix de prestataire
Cartouches d'encre	LVL PROXY	LVL PROXY

1.4. Contrats de prestations de services autres

Pour le bon fonctionnement des services, la CCS a également conclu des marchés pour les fournitures et travaux divers nécessaires. Le tableau suivant résume les marchés en cours ou notifiés sur l'année 2022 :

MARCHE	Type de marché et durée	Date d'entrée en application	Titulaire
Fourniture de composteurs en bois	Procédure adaptée 1 an reconductible 3 fois 1 an	19 octobre 2020	STV éco
Fournitures de sacs transparents pour la collecte sélective	Accord-cadre mono attributaire à bons de commande 1 an reconductible 3 fois 1 an	15 novembre 2021	PTL
Fourniture de carburant	Accord-cadre mono attributaire à bons de commande 1 an, reconductible 3 fois 1 an	8 février 2021	BEYEL
Fourniture et lavage de conteneurs à verre sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois			
Lot 1 : fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte du verre	Accord cadre à bon de commande 1 an, reconductible 3 fois 1 an	6 août 2019	PLAST UP ROTOMOULAGE
Lot 2 : lavage du parc de conteneurs aériens destinés à la collecte du verre			ANCO
Fourniture d'un camion benne à ordures ménagères			
Lot 1 : fourniture d'un porteur de 26 tonnes	Procédure adaptée	13 août 2021	Bernard TRUCKS Lorraine
Lot 2 : fourniture d'une benne équipée de lèves conteneurs			FAUN ENVIRONNEMENT

1.5. Les Eco-organismes

Les éco-organismes ont été créés afin d'organiser la collecte des produits et équipements en fin de vie.

En application du principe « pollueur-payeur », les entreprises effectuant la mise sur le marché de ces produits ont ainsi l'obligation de les collecter et de les recycler lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Tout cela est financé par une écotaxe appliquée sur chaque produit mis en vente. C'est ce qu'on appelle la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

Cette écotaxe est ensuite :

- Versée en partie aux collectivités qui organisent la collecte et le traitement des déchets couverts par l'écotaxe, afin de participer au financement de la gestion de ces déchets,
- Ou utilisée pour organiser opérationnellement la collecte et le traitement des déchets couverts par l'écotaxe.

En 2022, les éco-organismes suivants sont partenaires de la Communauté de Communes du Saulnois :

Eco-organisme	Date de création	Déchets concernés	Modalités de soutien
	2018 (Issu de la fusion d'Eco emballages et Eco Folio)	Emballages ménagers et papier	Versement d'aides financières
	2006	DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)	Opérationnel – organisation de la collecte et du traitement
	2006	Lampes, néons	Opérationnel – organisation de la collecte et du traitement
	2003	Piles et accumulateurs portables	Opérationnel – organisation de la collecte et du traitement
	2009	Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures	Opérationnel – organisation de la collecte et du traitement
	2009	DASRI-PAT (Déchets d'Activité de Soin à Risque Infectieux des Patients en Auto-Traitement)	Opérationnel – organisation de la collecte et du traitement

	2012	Mobilier usagé	Opérationnel – organisation de la collecte et du traitement
	2012	Déchets Diffus Spécifiques des ménages	Opérationnel – organisation de la collecte et du traitement
	2003	Pneumatiques	Opérationnel – organisation de la collecte et du traitement

2. Organisation des collectes

2.1. Les collectes en porte à porte

Sur l'année 2022 sur le territoire de la CCS, la collecte en régie s'est organisée sur les 128 communes de la façon suivante :

	Flux	Fréquence de collecte	Modalités de collecte
	Ordures ménagères résiduelles	C1	Bacs pucés
	Recyclables secs	C0,5	Collecte multi-matériaux en sacs transparents

L'ensemble des consignes de collecte est détaillé dans le règlement de collecte des déchets de la Communauté de Communes du Saulnois, disponible sur le site internet www.cc-saulnois.fr

⇒ Les ordures ménagères résiduelles



L'ensemble des usagers de la Communauté de Communes du Saulnois est soumis à une redevance incitative à la levée depuis le 2^{ème} semestre 2016. Dans ce cadre, les usagers ont été dotés de bacs pucés pour la collecte des ordures ménagères résiduelles en 2015. Cette dotation a été organisée en régie.



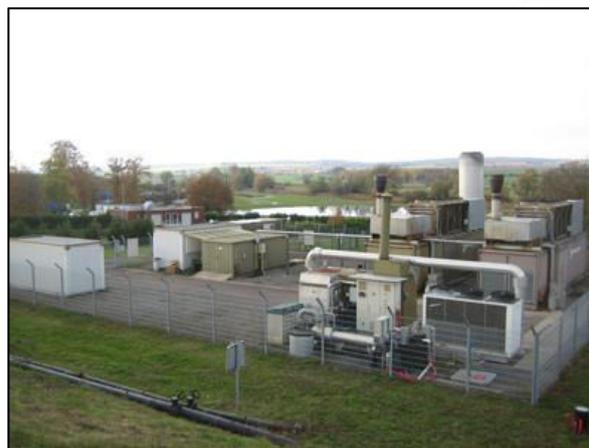
Distribution des bacs pucés pour la collecte des OMR, dans le cadre de la mise en place de la RI

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) s'opère en porte-à-porte en régie. Les déchets sont conditionnés en bacs pucés mis à disposition des usagers (particuliers et professionnels) par la Communauté de Communes. Les OMR sont vidées sur l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets non Dangereux) de Téting-sur-Nied. L'arrêté préfectoral du 8 mars 2007 fixe la capacité de traitement du site à 250.000 tonnes par an.

Des dispositions environnementales permettent de limiter l'impact de l'installation sur l'environnement. En effet, le site est certifié ISO 14001. De plus, depuis 2004, une unité de valorisation du biogaz sous forme électrique est opérationnelle sur le site. Cette installation permet de valoriser plus de 90% du biogaz produit sur le centre de stockage.



Alvéole en cours d'exploitation



Unité de valorisation du biogaz

⇒ Les recyclables secs hors verre

Les déchets recyclables sont collectés en multi-matériaux en sacs jaunes transparents, et regroupés à Amelécourt, au centre de transfert de l'entreprise ROBINET. Ils sont ensuite chargés dans des bennes de 40m³ pour être acheminés par camion avec remorque vers le centre de tri HAGANIS à Metz.



*Vidage d'un camion sur le centre de transfert
ROBINET*



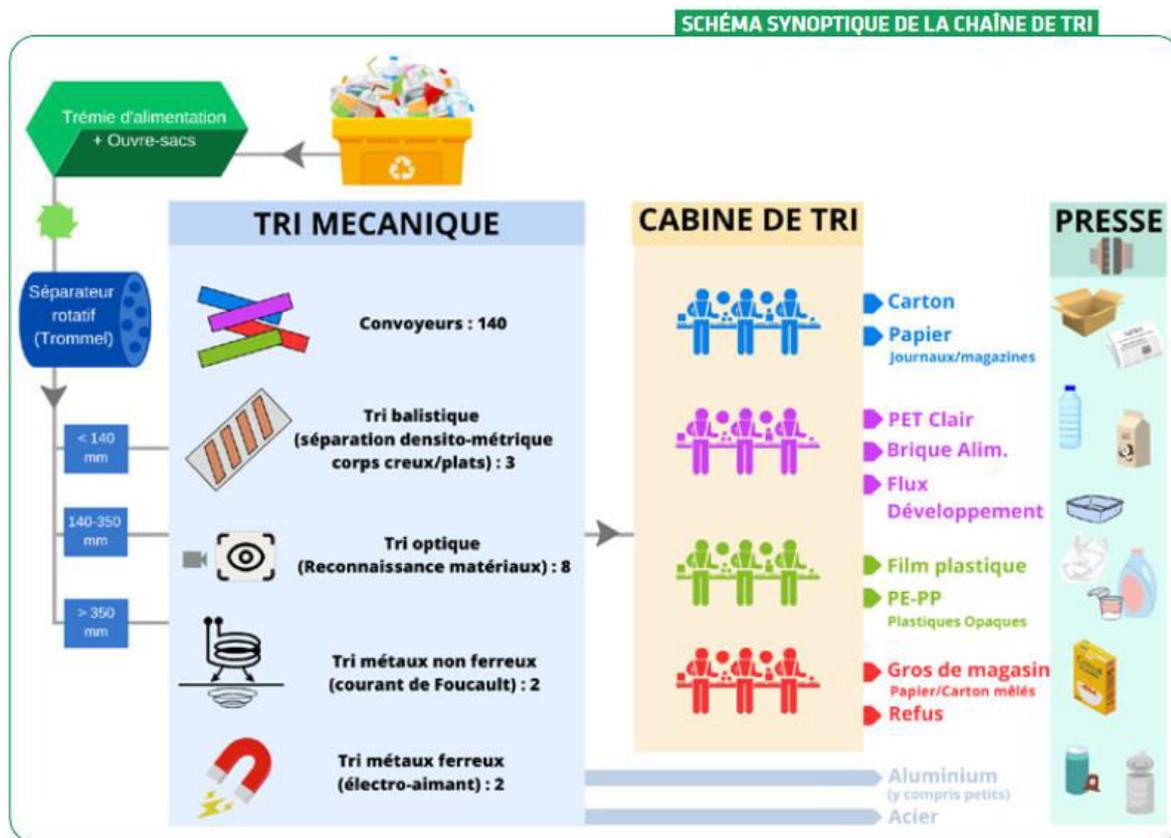
*Camion avec remorque prêt à partir pour le centre
de tri*

Les consignes de tri ont évolué à partir du 1^{er} janvier 2020 avec le passage aux extensions de consignes de tri. Tous les emballages, papiers, cartonnettes, briques, bouteilles, barquettes et flacons, emballages métalliques et films sont désormais collectés dans les sacs de tri.



Avec la modernisation intégrale du Centre de Tri en 2021-2022, HAGANIS répond à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages.

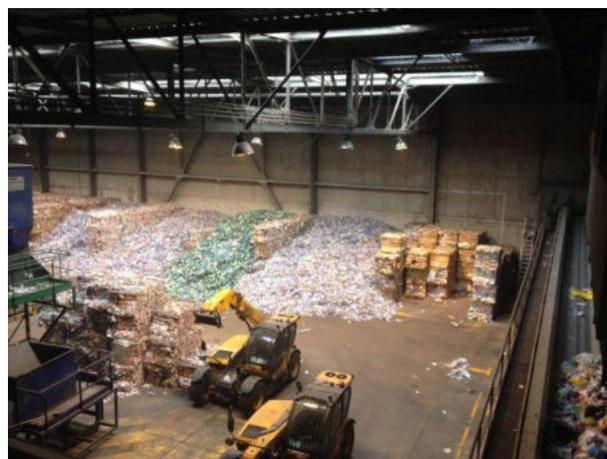
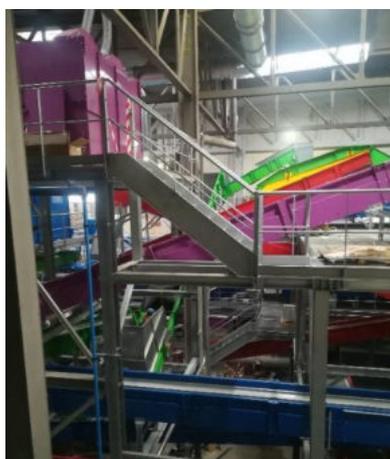
Le nouveau process permet de séparer et de conditionner les matériaux en 11 flux : papiers, papiers-cartons (mêlés, complexés et non complexés), emballages en acier et en aluminium, films plastiques PE, bouteilles et flacons PET clair et PE/PP, pots et barquettes en PE/PP, emballages plastiques rentrant dans le flux développement.



Après passage dans une trémie d'alimentation couplée à un ouvre-sacs et un trommel assurant un criblage granulométrique rotatif, les flux entrants sont séparés en 3 fractions de différents calibres.

Les deux premières fractions alimentent ensuite des cribles balistiques visant à dissocier les corps creux et les corps plats, avant de passer devant des séparateurs optiques. En fin de chaîne, un surtri manuel d'affinage et de contrôle permet de garantir la qualité du process. Le tri des ferreux et des aluminiums est réalisé par des overbands et courants de Foucault.

Pour 2022, 76 % des tonnages proviennent de l'Eurométropole de Metz, 24% sont issus des collectes sélectives d'intercommunalités voisines, dont le Saulnois.



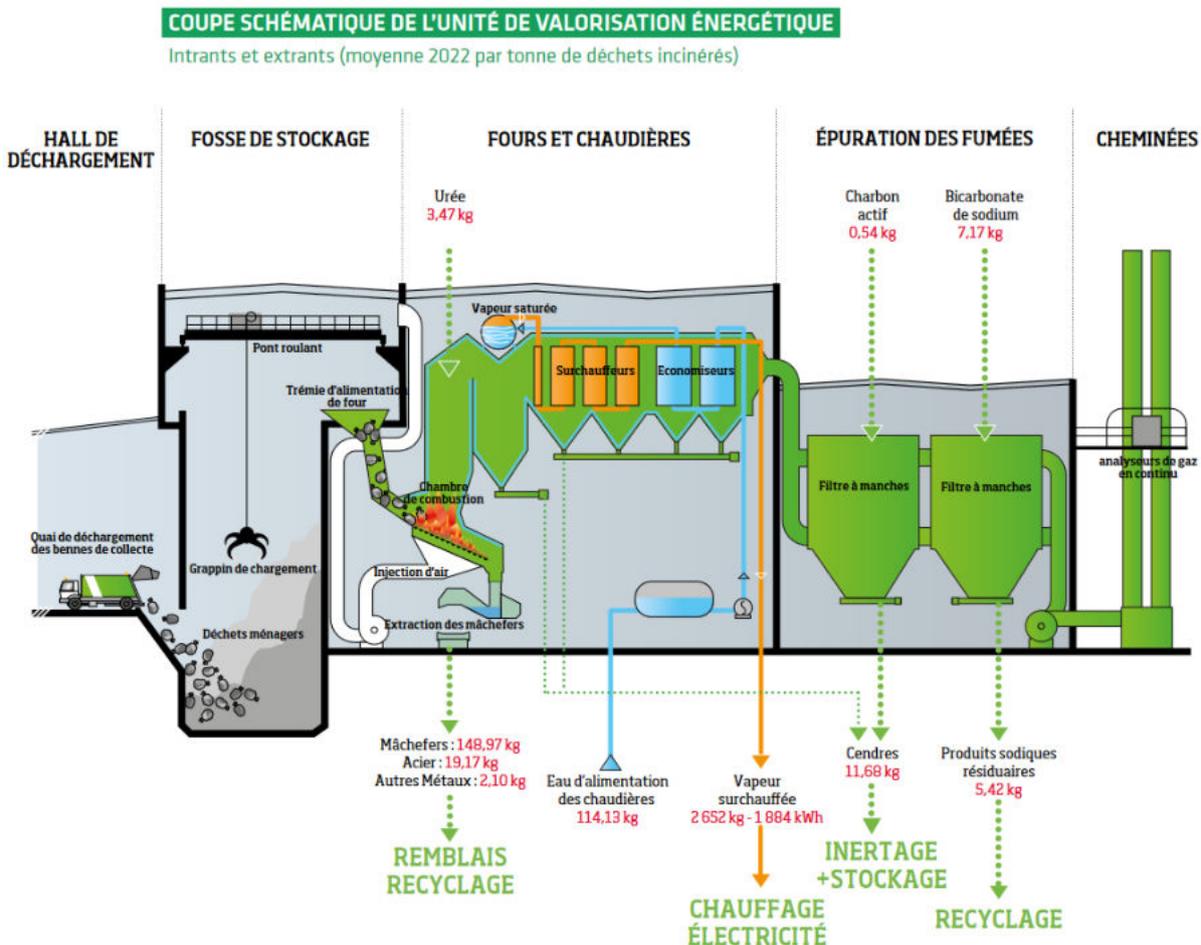
Centre de tri de Metz – HAGANIS

En 2022, 19 301 tonnes de déchets de collectes sélectives et conteneurs ont été réceptionnées par HAGANIS. 18 231 tonnes ont été triées (1 070 t d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice du

à la mise en fonctionnement progressive de la chaîne de tri), ce qui a permis la livraison aux filières industrielles de 14 773 tonnes de matériaux prêts à recycler, et la valorisation énergétique de 3 458 tonnes de refus de tri.

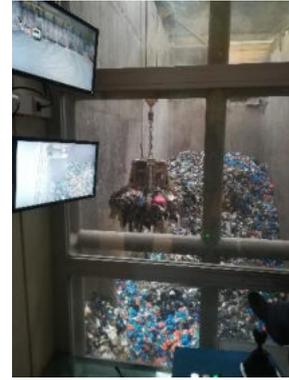
Les refus de tri sont envoyés par bande transporteuse vers l'Unité de Valorisation Énergétique du même site.

L'Unité de Valorisation Énergétique exploitée par HAGANIS dispose d'une capacité réglementaire de 120 000 tonnes de déchets par an (ordures ménagères résiduelles et refus de tri).



Deux fours alimentent deux chaudières, produisant ainsi de la vapeur utilisée dans le réseau de chauffage urbain.

Plus de la moitié des déchets (ordures ménagères résiduelles) reçus proviennent de l'Eurométropole de Metz, l'autre moitié de collectivités voisines ou d'entreprises locales.



Unité de Valorisation Energétique de Metz – HAGANIS

⇒ Les encombrants



Greniers de l'entraide – ASSAJUCO Dieuze

Un ramassage des encombrants en porte-à-porte est proposé via l'ASSAJUCO-EMMAÛS Dieuze. Les usagers contactent directement l'ASSAJUCO par téléphone afin de prendre rendez-vous pour la collecte des encombrants à domicile. Cette prestation est réalisée gratuitement. L'ASSAJUCO fait ensuite le tri sur les objets récupérés : les objets en bon état sont vendus par l'ASSAJUCO lors de ventes organisées tous les 15 jours, ceux en mauvais état sont apportés en déchèterie.

Le partenariat gagnant-gagnant entre la collectivité et l'association est matérialisé par une convention annuelle, permettant la gratuité des enlèvements d'encombrant des usagers et la gratuité de l'accès aux déchèteries pour l'ASSAJUCO.



2.2. Les déchèteries

Les 4 déchèteries de la CCS sont ouvertes aux usagers des 128 communes. Elles sont situées :

- Route de Hampont à Château-Salins
- Route de Loudrefing à Dieuze
- Rue du Stade à Albestroff
- Zone d'activité des Pointes St Georges à Delme



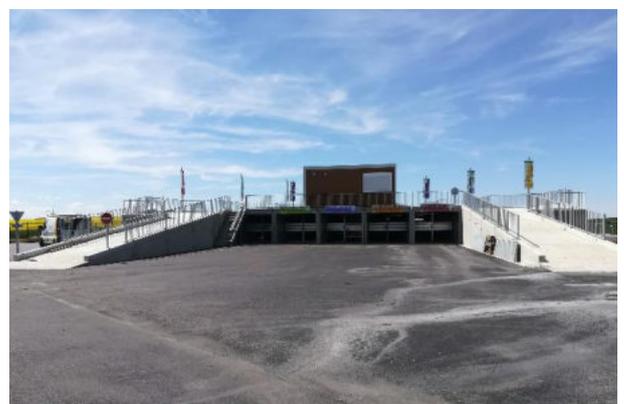
Déchèterie de Château-Salins



Déchèterie de Dieuze



Déchèterie d'Albestroff



Déchèterie de Delme

L'ensemble des règles d'accès et d'utilisation des déchèteries est détaillé dans le règlement de fonctionnement des déchèteries, disponible sur le site internet www.cc-saulnois.fr

Les déchets acceptés sont les suivants :



*Seules les déchèteries de Delme et Albestroff acceptent les pneumatiques en 2022

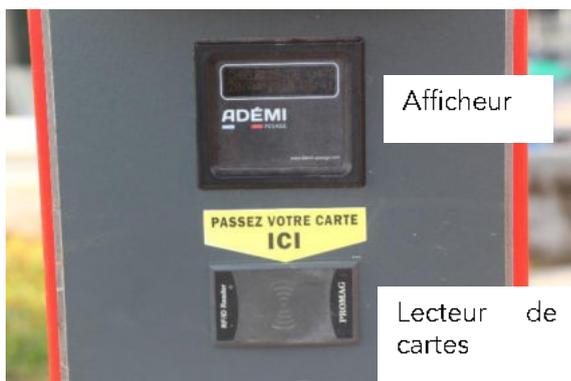
Les sacs d'ordures ménagères, l'amiante, les extincteurs, les bouteilles de gaz et les véhicules hors d'usage et pièces associées sont refusés en déchèterie.

A noter que la déchèterie de Delme, ouverte depuis le mois de juillet 2019, dispose d'un espace réemploi afin d'accueillir les objets pouvant encore être utilisés. Ces derniers sont collectés par l'Assajuco-Emmaüs Dieuze, qui leur propose une seconde vie via les ventes organisées au greniers de l'entraide.

Afin d'empêcher l'accès aux déchèteries aux usagers extérieurs, mieux réguler les flux d'usagers en déchèterie, et avoir une meilleure vision des abus de certains utilisateurs, un système de contrôle d'accès par carte est mis en place sur les 4 déchèteries communautaires.



En même temps que le bac, chaque usager reçoit une carte d'accès en déchèterie le « pass'déchets ». Le passage de cette carte devant un lecteur situé en entrée de site permet de faire lever la barrière d'entrée.



La déchèterie de DIEUZE est également en convention avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Sarrebourg pour l'accès des usagers des communes d'Assenoncourt, Fribourg, Guermange, Desseling et Azoudange. Le nombre d'habitants concernés est évalué en 2022 à 629 habitants pour un coût de 17 €/habitant.

En 2022, 520 passages sur la déchèterie de Dieuze résultent de ce partenariat.

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont les suivants :

Déchèteries de Château-Salins et Dieuze			Déchèteries d'Albestroff et Delme		
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Lundi	9h – 12h	14h – 17h	Lundi	fermé	fermé
Mardi	9h – 12h	14h – 17h	Mardi	9h – 12h	14h – 17h
Mercredi	9h – 12h	14h – 17h	Mercredi	fermé	14h – 17h
Jeudi	fermé	fermé	Jeudi	9h – 12h	14h – 17h
Vendredi	9h – 12h	14h – 17h	Vendredi	9h – 12h	14h – 17h
Samedi du 01/04 au 31/10	8h – 12h	14h – 18h	Samedi du 01/04 au 31/10	8h – 12h	14h – 18h
Samedi du 01/11 au 31/03	9h – 12h	13h – 17h	Samedi du 01/11 au 31/03	9h – 12h	13h – 17h
Dimanche & jours fériés	fermé	fermé	Dimanche & jours fériés	fermé	fermé

2.3. Les points d'apport volontaire

⇒ Le verre

Le verre d'emballage est collecté en points d'apports volontaires. Les consignes de tri sont les suivantes :



Cette mission est réalisée en prestation, par l'entreprise MINERIS. Le repreneur est O-I Manufacturing qui est localisée à SAINT-MENGES (88). Cette société est un des leaders mondiaux du marché des emballages en verre et est spécialisée dans la fabrication de verre creux pour les produits alimentaires, les boissons et les produits pharmaceutiques. Elle fabrique environ 5000 types d'emballages en verre.

En 2022, la CCS comptabilise un total de 235 bornes de collecte du verre réparties sur l'ensemble des 128 communes du territoire.



⇒ Les textiles

Les textiles sont collectés en points d'apport volontaire. En 2022, 46 bornes de collecte sont référencées sur le territoire. Elles sont collectées par différents acteurs :

- GGD
- Emmaus – Assajuco
- Tri d'union

3. Tonnages et chiffres clés

3.1. Les OMA

OMA : Ordures ménagères et assimilées = Ordures ménagères résiduelles + recyclables secs hors verre + verre

⇒ Chiffres généraux

Le tableau ci-dessous montre les chiffres clés des collectes en porte-à-porte et PAV verre réalisées sur la Communauté de Communes du Saulnois :

	OMR	Recyclables secs hors verre	Verre	Véhicules utilitaires
Variation tonnages 2021 – 2022	↘-3.8%	↘-4.2%	↘-2.5%	-
Quantités collectées 2022	4 529 tonnes soit 159 kg/hab/an	2 123 tonnes soit 74 kg/hab/an dont 16.50% de refus	1146 tonnes soit 40 kg/hab/an	
Quantités collectées 2021	4 703 tonnes soit 163 kg/hab/an	2 213 tonnes soit 77 kg/hab/an dont 10.6% de refus	1175 tonnes soit 41 kg/hab/an	
Quantités collectées 2020	4 615 tonnes soit 160 kg/hab/an	2 099 tonnes soit 72.8 kg/hab/an dont 9.2 % de refus	1096 tonnes soit 38kg/hab/an	
Quantités collectées 2019	4 676 tonnes soit 161,9 kg/hab/an	1 950 tonnes soit 67,5 kg/hab/an dont 13,6% de refus	1 122 tonnes soit 38,9 kg/hab/an	-
Quantités collectées 2018	4 768 tonnes soit 164,4 kg/hab/an	1 935 tonnes soit 66,7 kg/hab/an dont 13,6% de refus	1 132 tonnes soit 39,0 kg/hab/an	-
Quantités collectées 2017	4 674 tonnes soit 160,6 kg/hab/an	1 979 tonnes soit 68,0 kg/hab/an dont 17,2% de refus	1 125 tonnes soit 38,7 kg/hab/an	-
Distances parcourues 2022	114 525 km	48 030 km	23 000 km	31 231 km
Quantité de carburant consommée 2022	49 682 L	23 025 L	11 000 L	2 423 L
Consommation moyenne 2022	43.38 L/100km	47.94 L/100km	47.8 L/100km	7.7 L/100km

Données sur la collecte des OMR

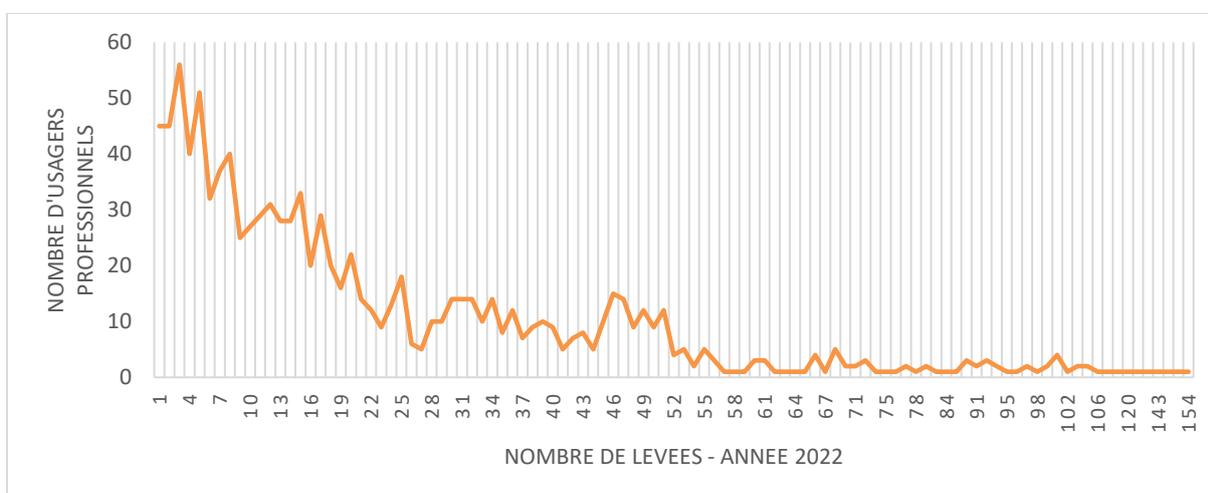
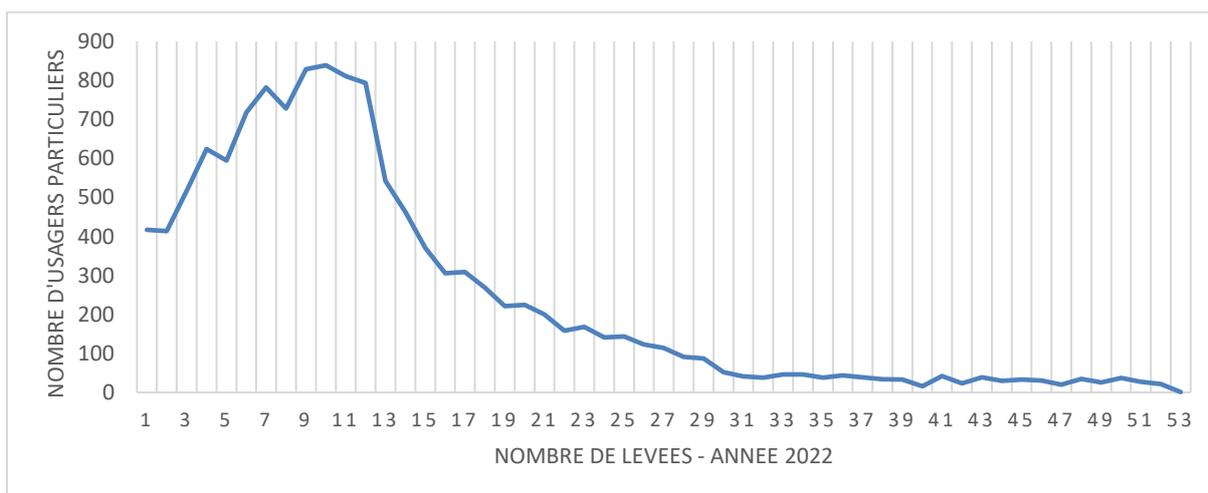
Grâce aux bacs OMR pucés, il est possible d'évaluer les taux de présentation des bacs.

Le nombre moyen de levées en 2022 est de 13,52, tous usagers confondus.

Si on distingue les usagers particuliers des usagers professionnels, on obtient les résultats suivants :

- 12.69 levées en moyenne pour les particuliers
 - o 33% des usagers ont présenté plus de 12 fois leur bac
 - o 67% des usagers ont présenté leur bac 12 fois ou moins
- 23.28 levées en moyenne pour les professionnels
 - o 55% des professionnels ont présenté plus de 12 fois leur bac
 - o 45% des professionnels ont présenté leur bac 12 ou moins

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre moyen de levées	17,7	16,8	17,1	15,4	14,8	13,52
Pic de levées	Marqué à 12	Marqué à 12	Marqué à 12	Marqué à 12	Marqué à 11	Marqué à 10
50 % des usagers font moins de :	14 levées	14 levées	14 levées	12 levées	11 levées	10 levées
80 % des usagers font moins de :	25 levées	24 levées	24 levées	22 levées	21 levées	17 levées



⇒ Recyclage des matériaux issus de la collecte sélective

Le tableau ci-dessous résume les expéditions de matériaux par le centre de tri en 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 :

Matériau	Type	Repreneur 2022	Tonnes livrées - Réceptionnées par les repreneurs				
			2018	2019	2020	2021	2022
Acier		Paprec	100,6	95,4	107.1	91.38	74.7
Aluminium		Suez	14,31	11,24	9.875	9.192	22
Cartons	cartons, cartonnettes 5.02	Paprec	438,9	438,6	535.04	639.64	641.4
	briques 5.03	REVIPAC	20,0	34,54	44.137	31.56	17.88
Plastiques	PEHD + Pet clair/foncé	Suez	185,93	199,06	155.16	230.30	172.56
	Flux développement	CITEO				50.76	60.28
	Films PE	Suez	36,97	45,92	49.671	46.021	95.35
Gros de Mag	1.02	HAGANIS	166,4	150,11	236.9	262.04	91.61
Journaux	1.11	Norske Skog	724,7	659,63	605,3	547.35	424.35
Refus de tri		HAGANIS	264,9	256,74	237.40	234.96	498.13
Total			1952,7	1891,24	1980.6	2143.2	2310.8
Total hors refus			1687,8	1634,5	1743.2	1908.24	1812.7

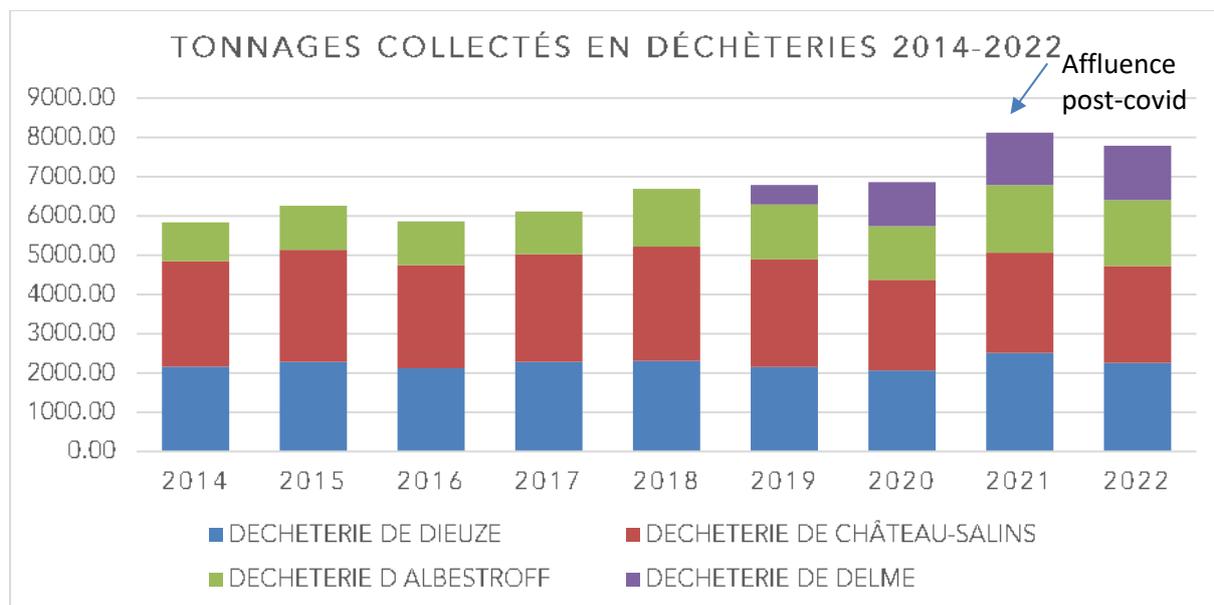
3.2. Les DOM

DOM : déchets occasionnels des ménages = déchets issus des déchèteries + encombrants en porte-à-porte + textiles

Le tableau suivant dresse un bilan des tonnages collectés par flux sur les déchèteries communautaires en 2019, 2020, 2021 et 2022 :

Déchet	2019				2020				2021				2022				
	Total des apports 2019		Nombre de bennes	Charge moyenne par	Total des apports 2020		Nombre de bennes	Charge moyenne par	Total des apports 2021		Nombre de bennes	Charge moyenne par	Total des apports 2022		Nombre de bennes	Charge moyenne par	Variation 2021-2022
Tout venant	2 253	TONNES	774	2.91	2314	TONNES	733	3.16	2 730	TONNES	856	3.19	1 952	TONNES	638	3.06	-28.5%
Bois	1 063	TONNES	467	2.28	1198	TONNES	437	2.74	1 254	TONNES	483	2.60	1 107	TONNES	404	2.74	-11.7%
Mobilier	305	TONNES	164	1.86	327	TONNES	148	2.21	547	TONNES	243	2.25	639	TONNES	278	2.30	+16.8%
Déchets verts	1 497	TONNES	599	2.5	1351	TONNES	553	2.44	1 616	TONNES	555	2.91	1 398	TONNES	456	3.06	-13.5%
Carton	134	TONNES	169	0.79	120	TONNES	136	0.88	148	TONNES	215	0.69	211	TONNES	237	0.89	+42.6%
Ferraille	314	TONNES	101	3.11	286	TONNES	135	2.12	312	TONNES	170	1.83	294	TONNES	151	1.95	-5.8%
Gravats	1 402	TONNES	262	5.35	1438	TONNES	269	5.35	1 629	TONNES	324	5.03	1 598	TONNES	297	5.38	-1.1%
Plâtre		TONNES				TONNES				TONNES			176.5	TONNES	100	1.76	
Huisseries		TONNES				TONNES				TONNES			70.8	TONNES	133	0.53	
DMS	119	TONNES			118	TONNES			106	TONNES			82.44	TONNES			-20.5%
D3E	317	TONNES			279	TONNES			325	TONNES			288	TONNES			-11.4%
TOTAL	7403	TONNES SOIT 256 KG/HAB/AN			7427	TONNES SOIT 257 KG/HAB/AN			8667	TONNES SOIT 303 KG/HAB/AN			7 817	TONNES SOIT 274 KG/HAB/AN			-9.81%
TOTAL hors gravats	6002	TONNES SOIT 208 KG/HAB/AN			5990	TONNES SOIT 208 KG/HAB/AN			7038	TONNES SOIT 247 KG/HAB/AN			6 219	TONNES SOIT 218 KG/HAB/AN			-11.6%

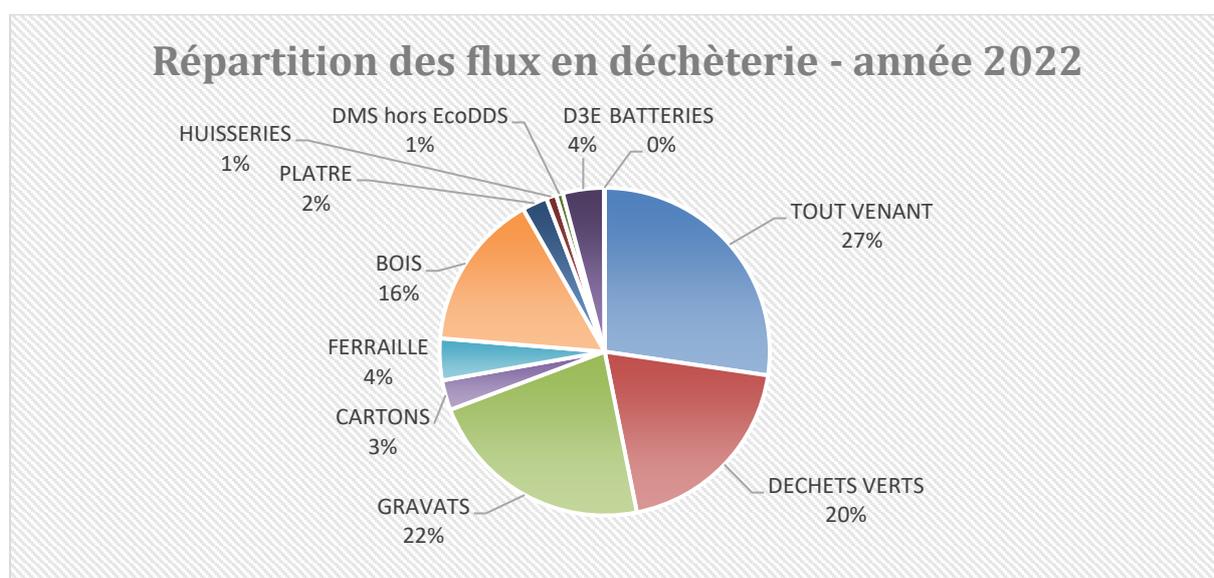
La quantité de déchets collectés en déchèterie ne cesse de croître. L'année 2021 a été exceptionnelle sur ce thème, car bon nombre de collectivités ont connu une affluence post-COVID exceptionnelle.



Ce pic d'affluence en 2021 s'explique par le confinement de 2020 durant lequel les usagers ont effectué des travaux et des opérations de nettoyage. Les déchèteries ont été ouvertes sur rendez-vous, en 2020, les usagers ont certainement stocké puis débarrassé au retour à la normale de la situation. Les chiffres de 2021 ne reflètent pas une tendance, il s'agit plutôt d'un artefact.

Sur 2022, on peut noter la diminution importante du tout-venant, qui peut s'expliquer par un tri plus fin qu'en 2021 (moins de gros volumes à débarrasser), mais également par la mise en place des nouvelles filières REP.

On peut également relever l'augmentation significative du mobilier, favorisée par la mise en place de la benne DEA à Albestroff fin 2021 et par la connaissance du geste de tri qui est maintenant rentré dans les mœurs.



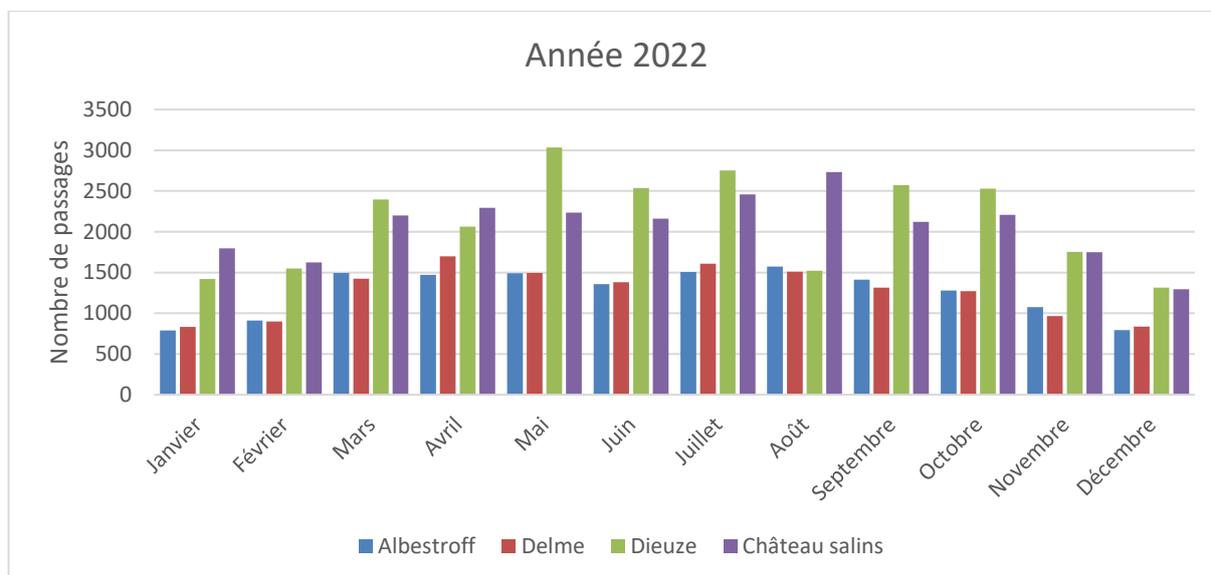
Le tableau ci-dessous montre le nombre de passages par déchèterie pour les 4 dernières années :

	ALBESTROFF	CHATEAU SALINS	DELME	DIEUZE	TOTAL
2017	12 666	30 447	-	24 115	67 228
	18.8%	45.3%	-	35.9%	100.0%
2018	14 736	34 783	-	28 078	77 597
	19.0%	44.8%	-	36.2%	100.0%
2019	13 450	28 423	5 657	23780	71 310
	18.9%	39.9%	7.9%	33.3%	100.0%
2020	11 283	22 762	10 989	23 401	68 435
	16.5%	33.3%	16.1%	34.2%	100.0%
2021	16 136	29 317	16 130	30 760	92 343
	17.47%	31.75%	17.47%	33.31%	100.00%
2022	15 150	24 871	15 229	25 437	80 687
	18.78%	30.82%	18.87%	31.53%	100.00%

On constate une forte augmentation du nombre de passage en déchèteries en 2021, ce qui corrobore le constat effectué précédemment. Néanmoins, le nombre de passage en déchèterie a augmenté depuis 2020 de près de 18%.

Les apports sont inégalement répartis entre les 4 sites : les déchèteries de Château-Salins et Dieuze ont une fréquentation globalement deux fois supérieure aux déchèteries de Delme et Albestroff.

Les déchèteries sont marquées par une forte saisonnalité des apports : le nombre d'accès peut passer du simple au double entre l'été et l'hiver.



Au niveau de la collecte des textiles, on constate une augmentation des quantités collectées en 2022 par rapport à 2021.

Poids collecté (t)	Poids collecté par habitant (kg/hab/an)
--------------------	---

2017	211	7.25
2018	226	7.79
2019	201	6.96
2020	206	7.1
2021	151.2	5.24
2022	187.9	6.59

La collecte 2022 a été soutenue par une campagne de publicité sur Facebook durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets accès sur le textile.

Communauté de Communes du Saulnois
19 novembre 2022 · 🌍

🌱 SERD 2022

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets commence et cette année, le textile est à l'honneur 🌱👗👖

Le saviez-vous : la Communauté de communes du Saulnois dispose de 46 bornes dans lesquelles vous pouvez déposer les vêtements dont vous ne voulez plus. Retrouvez la carte sur https://www.cc-saulnois.fr/2/index.php?page=om_verre_textile

Le pull trop petit de Lucie c'est la jolie trouvaille d'Amélie

Vos vêtements ont de l'avenir.
Donnez-les.

Plus d'infos sur [Refashion.fr/citoyen](https://refashion.fr/citoyen)

4

Communauté de Communes du Saulnois
23 novembre 2022 · 🌍

🌱 SERD 2022

Le saviez-vous ? Même les textiles abimés peuvent avoir une seconde vie : donnez-leur une chance !

Le jean troué de Roger c'est l'isolant thermique chez Monique

Vos vêtements ont de l'avenir.
Donnez-les.

Plus d'infos sur [Refashion.fr/citoyen](https://refashion.fr/citoyen)

4



Communauté de Communes du Saulnois

25 novembre 2022 · 🌐

...

♻️ SERD 2022

Le saviez-vous ? Même les chaussures usagées peuvent être déposées dans les bornes à textile. N'oubliez pas de les lier par paire (quand elles ont encore la chance d'avoir leur copine) et de les placer dans un sac fermé afin de rester propre.



👍 4



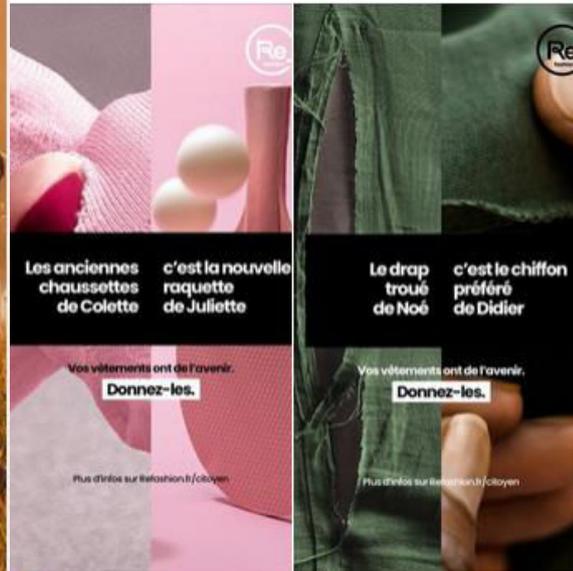
Communauté de Communes du Saulnois

27 novembre 2022 · 🌐

...

♻️ SERD 2022

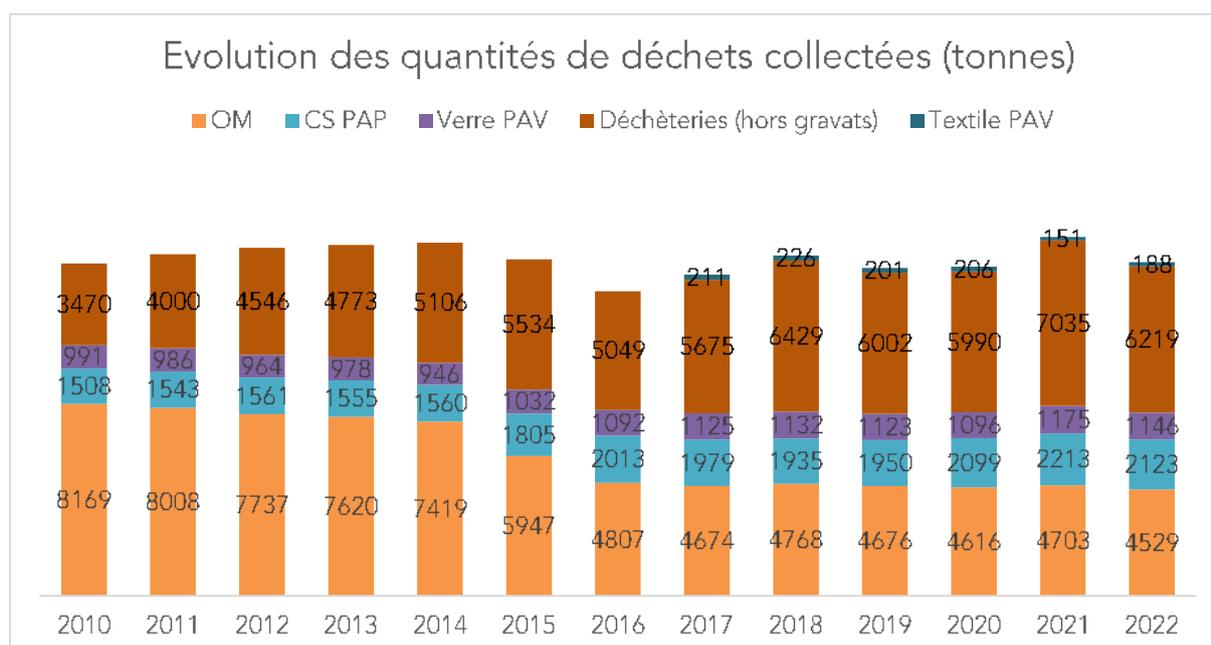
Le saviez-vous ? on ne le soupçonne pas mais derrière les textiles non réutilisables en l'état, se cachent de multiples possibilités de recyclage : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie/composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique ; il paraît que rien ne se perd, tout se transforme



👍 4

3.3. Analyse des tonnages collectés

En synthèse, le graphique ci-dessous retrace l'évolution des tonnages sur les 10 dernières années :

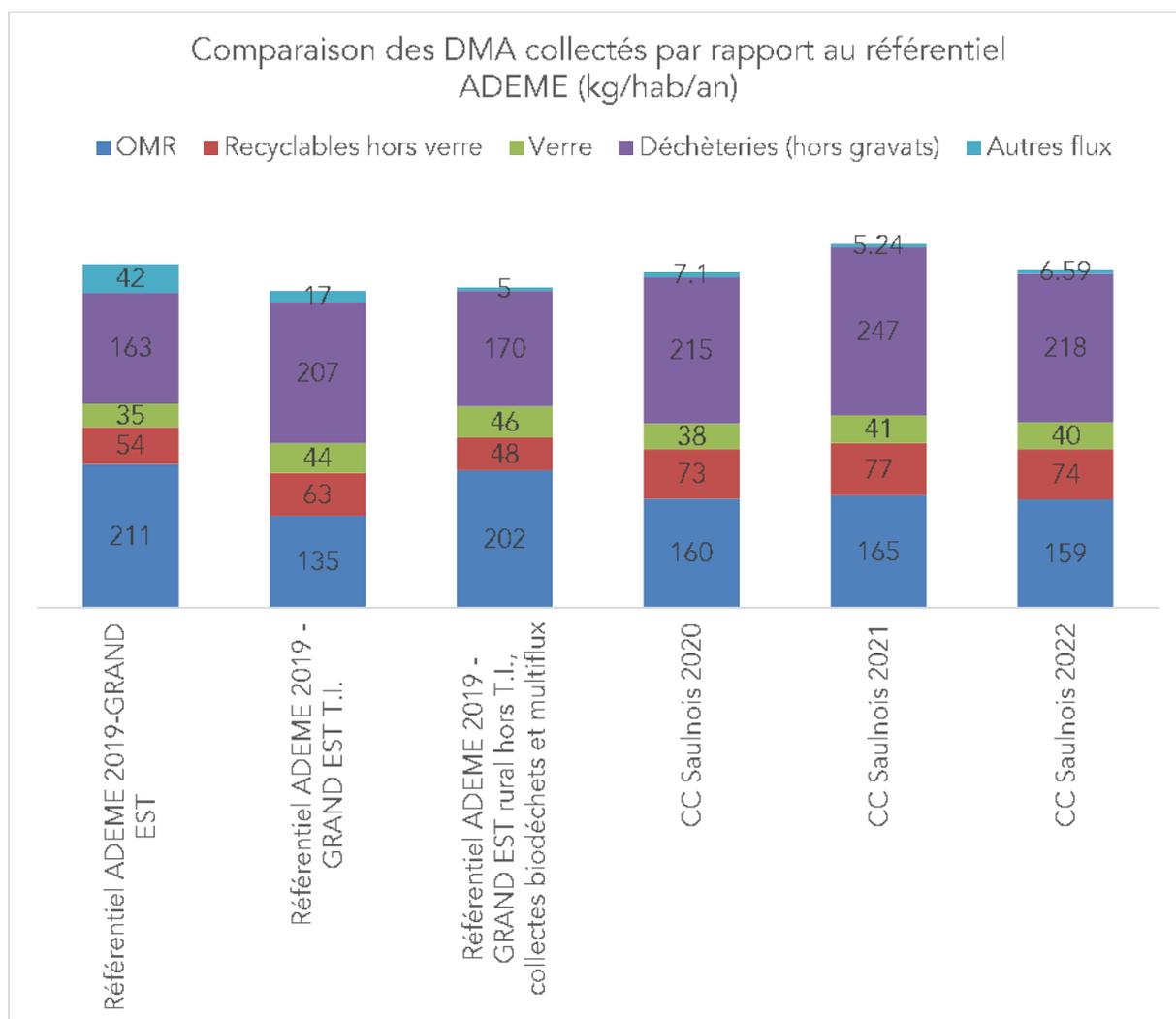


On observe une évolution des tonnages en 2016, liée à la mise en place de la redevance incitative.

Pour l'année 2022, on note :

- Une stabilisation de la collecte du verre autour de 1100 tonnes par an (et ce depuis 2016)
- Une diminution des apports en déchèteries entre 2021 et 2022, avec une tendance qui s'approche de 2020 ;
- Une baisse de 200 tonnes d'ordures ménagères résiduelles par rapport à 2021, mais une baisse également par rapport à 2020 ;
- Une augmentation du tonnage issu de la collecte sélective en porte-à-porte, due notamment aux extensions de consignes de tri mises en place le 1^{er} janvier 2020, ce qui est en adéquation avec le constat de diminution du tonnage des ordures ménagères résiduelles. L'artefact de 2021 est certainement dû au boom des livraisons à domicile et des cartons associés dans le contexte sanitaire que le monde a connu.

Le graphique ci-dessous permet de comparer les quantités de déchets collectés en 2022 au sein de la Communauté de Communes du Saulnois, par rapport aux données du référentiel ADEME 2019 Grand Est.



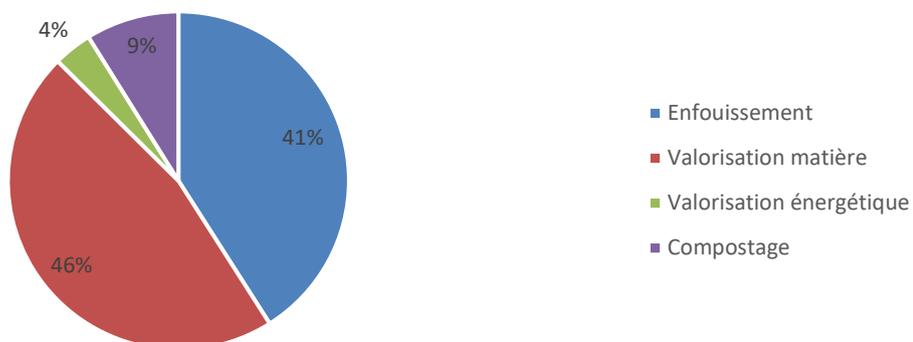
On peut noter que :

- Les quantités d’ordures ménagères résiduelles collectées dans les Communes du Saulnois sont inférieures de 52 kg/hab/an par rapport aux référentiels ADEME Grand Est et de 43 kg/hab/an par rapport aux référentiels Grand Est rural. Cependant, elles sont supérieures de 24 kg/hab/an au référentiel ADEME des collectivités en tarification incitative.
- Les performances de collecte des déchets recyclables sont supérieures de 20 kg/hab/an aux référentiels ADEME Grand Est. Elles sont supérieures au référentiel ADEME des collectivités en tarification incitative.

La mise en place de la redevance incitative permet d’atteindre de meilleures performances de collecte (moins d’OMR et plus de recyclables secs) que la moyenne Grand Est.

Le graphique suivant illustre les différents modes de traitement des déchets collectés dans le Saulnois.

Performances de traitement des déchets ménagers et assimilés en 2022



⇒ 59 % des déchets sont valorisés :

- 9% des déchets sont compostés. Ce sont principalement les déchets verts issus des déchèteries.
- 46% sont valorisés sous forme de recyclage. Ce sont les déchets recyclables collectés en sacs de tri ainsi que le verre via les conteneurs en point d'apports volontaires et les déchets recyclables issus de déchèteries (métaux, bois, cartons...)
- 4% des déchets collectés dans le Saulnois sont valorisés énergétiquement, ce qui correspond aux refus de tri et aux DMS.

⇒ 41% des déchets sont enfouis. Il s'agit d'ordures ménagères résiduelles collectées en bacs en porte-à-porte et des tous venants de déchèteries.

4. Communication et prévention des déchets

4.1. Accueil et information des usagers

Le service déchets ménagers accueille les usagers au centre technique communautaire, situé sur la zone d'activité de Morville-lès-Vic. Le service est également joignable par téléphone au 03.87.05.24.36 et par mail via l'adresse dechets@cc-saulnois.fr.



Les horaires d'ouverture sont les suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h	14h – 17h
Mardi	8h30 – 12h	14h – 17h
Mercredi	Fermé au public	14h – 17h
Jeudi	8h30 – 12h	14h – 17h
Vendredi	8h30 – 12h	14h – 16h
Week-end et jours fériés	Fermé	Fermé

Les sollicitations des usagers concernent principalement la facturation, les modalités en cas d'arrivée ou départ du territoire, ainsi que des modifications de composition de foyer.

4.2. Actions de promotion du tri et de la prévention des déchets

Réduire la nocivité et la quantité de déchets à la source, tel est le principal objectif de la Communauté de Communes du Saulnois, dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2024.

Une prévention au ralenti

En 2022, après le départ en janvier de l'agent chargé de la prévention, les animations ont été fortement ralenties.

Les Guides Composteurs Pailleurs du Saulnois ont vaillamment tenu les stands lors des manifestations publiques et lors des distributions de compost mais aucune animation sur le tri des déchets n'a pu être effectuée sur une grande partie de l'année.

Ce n'est qu'au recrutement, en septembre 2022, du nouvel agent chargé de la prévention que la communication a pu être relancée.

Objectifs : Sensibiliser le plus grand nombre d'habitants du Saulnois, sur des gestes de réduction des déchets et mettre en avant les actions menées par la Communauté de Communes du Saulnois, ainsi que celles proposées par les acteurs du territoire.

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
2022	Le sol sens dessus dessous – Château Salins	Le sol sens dessus dessous – Vic sur Seille	Foire de printemps – Dieuze Le sol sens dessus dessous – Nébing Le sol sens dessus dessous – Lesse	Distribution de compost - déchèteries	-	Braderie d'été – Dieuze Foire de Delme
	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
2022	-	FESTI' SAULNOIS	Foire d'automne - Dieuze	Fête des plantes – Haraucourt sur Seille Fête de la poule – Ajoncourt Animation école – Ley/Gelucourt/...	Animation collège – Château Salins Distribution de compost - déchèteries	-



Festi' Saulnois à Rodalbe



L'art-o-cours des sens à Haraucourt-sur-Seille

Valoriser les bio-déchets

Comment réduire les déchets fermentescibles dans les bacs d'ordures ménagères, mais également la quantité de déchets verts apportés en déchèterie... Tout simplement en apprenant à valoriser chez soi cette matière et en évitant de trop en produire.



Composteurs

La CC du Saulnois s'approvisionne auprès de l'entreprise d'insertion STV Eco, à Blâmont, pour des composteurs (400L ou 800L), en bois douglas et

acacia.

Objectif ? Permettre à des usagers, qui n'en ont pas encore, de valoriser leurs biodéchets, en bénéficiant de tarifs préférentiels, grâce au financement de la CC du Saulnois. Ainsi ce sont 98 foyers qui se sont équipés en 2022. A noter qu'il y a eu une longue rupture de stock début 2022 qui n'a pas permis d'honorer toutes les demandes.

Les guides composteurs pailleurs toujours bien actifs...

Le réseau des guides composteurs pailleurs a enfin pu goûter à nouveau au plaisir des animations en public. Ils ont été présents sur les distributions de compost, mais aussi sur les foires et les animations sur le jardin au naturel.



Ateliers « Le sol sens dessus dessous

».

Des ateliers ont permis aux visiteurs d'avoir les bons

conseils de Thierry Bouchaud, jardinier amateur d'Albestroff. Ce dernier a expliqué très simplement à partir de schémas ce qui constitue un sol et comment l'améliorer.

En 2022 également...

Les distributions de compost dans les 4 déchèteries du Saulnois au printemps et en automne.



Déploiement des sites de compostage partagé

Le 25 novembre 2022 a été inauguré le premier site de compostage partagé, mis en place pour le collectif Moselis à Dieuze.

La Communauté de Communes du Saulnois accompagne la pratique du compostage sur son territoire depuis 2012, un moyen efficace de réduire la quantité des ordures ménagères. En 10 ans, la collectivité a accompagné le développement du compostage individuel en fournissant près de 150 composteurs par an, vendus à tarifs préférentiels, aux particuliers.

Désormais, dans sa stratégie de gestion des biodéchets (déchets alimentaires et végétaux), la Communauté de Communes du Saulnois propose un accompagnement à destination des syndicats de copropriétés, des bailleurs et des communes intéressées pour implanter des sites de compostage partagé mis à disposition des foyers sans jardin ou en pied d'immeuble.

Le site inauguré le 25 novembre 2022 se situe au 5 place de l'Hôtel de Ville à Dieuze. Il permet à 8 foyers de déposer leurs biodéchets qui se transformeront au fil du temps en un compost de grande qualité.



Les usagers du composteur partagé, ont été invités à participer à son installation et se sont vus remettre un bio-seau destiné au transport des déchets alimentaires entre leur domicile et le composteur ainsi qu'un guide pratique. Ils ont également bénéficié d'une formation sur les bases du compostage animée par un membre des guides-composteurs-pailleurs du Saulnois.

Avec l'inauguration du site de compostage du quartier de la mairie à Dieuze, les élus de la CCS entendent bien enclencher une dynamique sur le territoire puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables, conformément à la loi contre le gaspillage alimentaire de février 2020.

Focus sur d'autres actions de prévention

Repair Café

La MJC Centre Social Jacques Prévert de Dieuze propose chaque mois un Repair Café. Le principe ? Des bricoleurs bénévoles proposent leur aide pour aider des particuliers à réparer leurs objets, plutôt que les jeter. Cafetière, vélo, vêtement... Beaucoup de choses peuvent être réparables. Ce concept peut émerger partout.



Couches lavables : il suffit d'essayer...

Afin d'inviter les jeunes parents volontaires à tester et à passer le cap des couches lavables, la Communauté de Communes du Saulnois offre aux parents d'enfant de moins de 1 an, une couche lavable et sa culotte de protection. Depuis 2019, 75 kits de couches lavables ont été distribués à des jeunes parents venus au Centre Technique de Morville-lès-Vic. Une occasion de tester, avant d'aller plus loin...



Une manifestation éco-responsable

La Communauté de communes propose aux communes et associations du territoire le prêt de 10 supports bi-flux (sac jaune / sac noir) à placer sur les manifestations. Les affiches permettent d'aider les visiteurs dans le tri de leurs déchets. Au cours de l'année 2022, il y a eu 32 jours de prêts pour 12 entités.



Un soutien aux opérations de nettoyage de la nature

La CCS met à disposition gratuitement pour les associations et/ou communes à l'initiative de campagnes de nettoyage de la nature ses pinces à déchets.

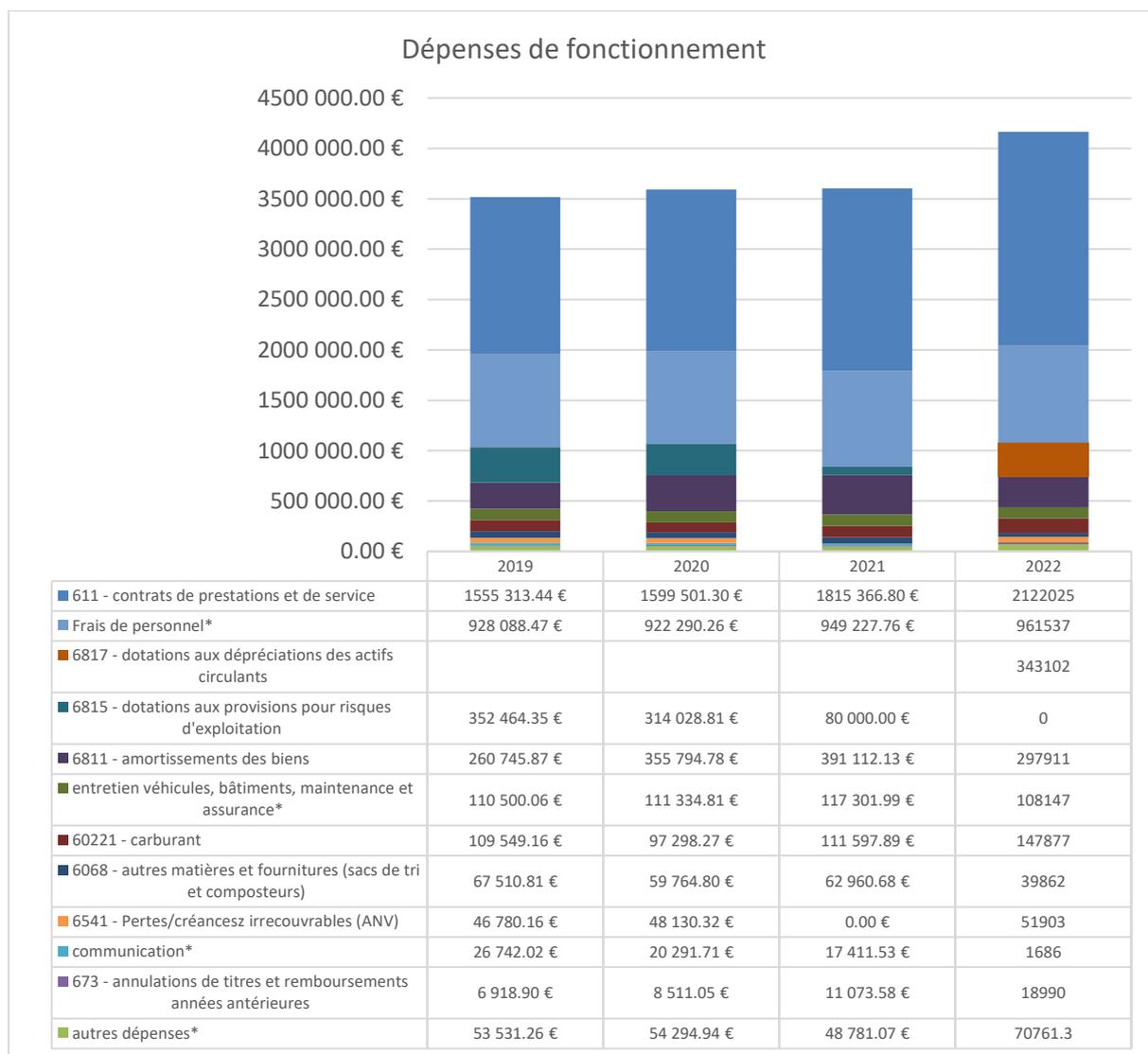


Au cours de l'année 2022, il y a eu 3 jours de prêts pour 3 entités.

5. Indicateurs financiers

5.1. Dépenses et recettes

Fonctionnement du service selon le compte administratif du budget annexe du service public de prévention et de gestion des déchets



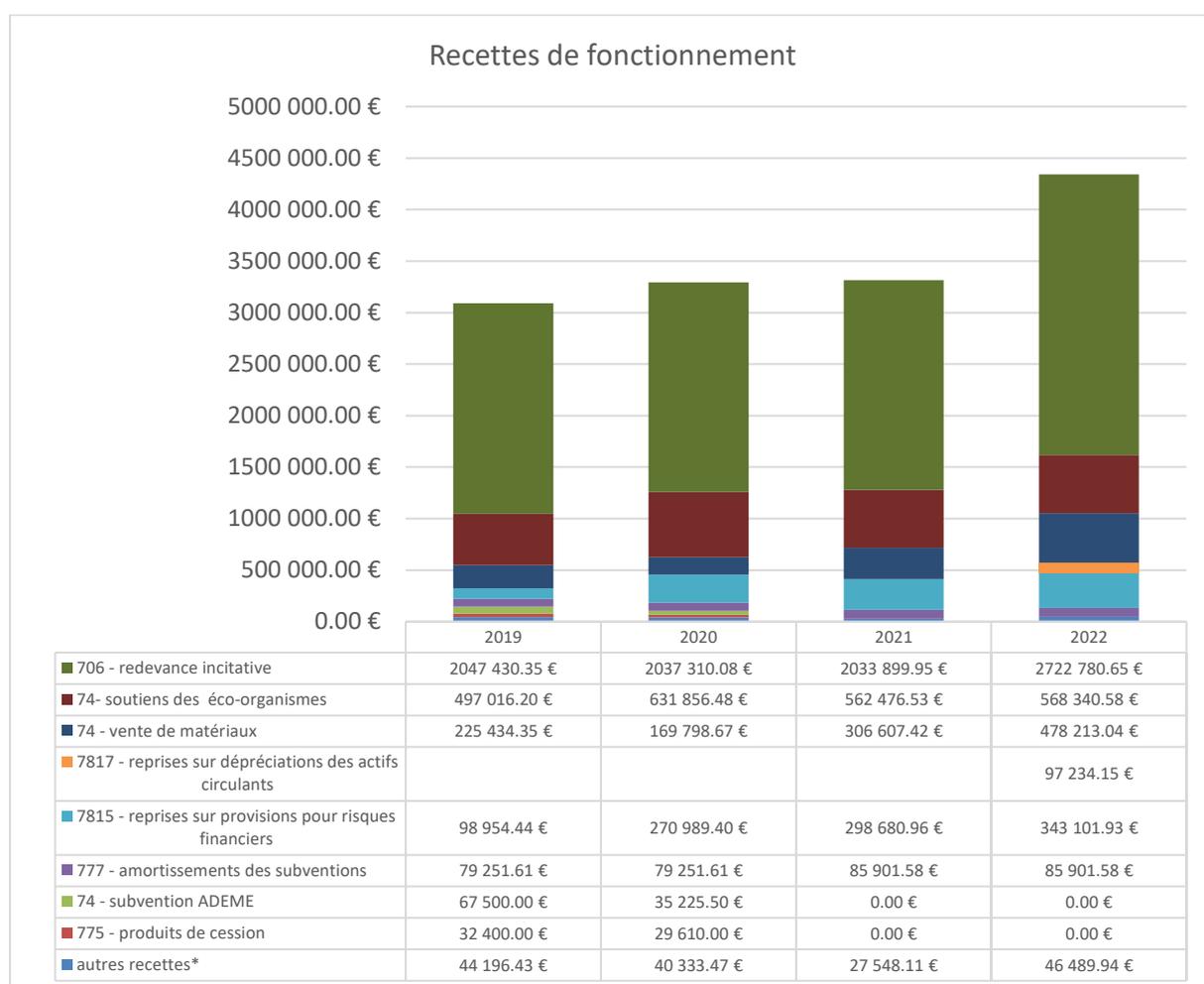
*Pour plus de lisibilité, certaines lignes budgétaires ont été additionnées. C'est le cas des postes de dépenses suivants, pour lesquels le détail des lignes est donné :

- Communication :
 - o 6231 - Annonces et insertions,
 - o 6233 - Foires et expositions,
 - o 6236 - Catalogues et imprimés,
 - o 6238 - Divers (actions de communication),
 - o 6261 - Frais d'affranchissements,
 - o 6262 - Frais de télécommunication,
- Entretien véhicules, bâtiment, maintenance et assurance :
 - o 61521 - Entretien bâtiments,
- Frais de personnel :
 - o 60636 - Vêtements de travail,
 - o 6184 - Versement à des organismes de formation,
 - o 6281 - Concours divers (CNAS),
 - o 6218 - Autres personnels extérieurs,
 - o 6336 - Cotisations CNFPT-CGFPT,
 - o 6411 - Salaires,
 - o 6451 - Cotisations URSAFF,
 - o 6453 - Cotisations aux caisses de retraite,
- Autres dépenses :
 - o 6032 - Variations de stocks, autres approvisionnements,
 - o 6061 - Fournitures non stockées (eau, énergie...),
 - o 6063 - Petit équipement,
 - o 6064 - Fournitures administratives,
 - o 61558 - Autres biens mobiliers,
 - o 617 - Etudes et recherches,
 - o 6182 - Documentation générale,
 - o 6226 - Honoraires,
 - o 6257 - Réceptions,
 - o 627 - Services bancaires et assimilés,
 - o 6288 - Autres services extérieurs,

- o 61551 – Entretien de matériel roulant,
- o 6156 – Maintenance,
- o 6161 – Multirisques,
- o 6454 – Cotisations ASSEDIC,
- o 6458 – Cotisations aux autres organismes,
- o 6475 – Médecine du travail,
- o 6531 – Indemnités du Président,
- o 6533 – Cotisations de retraite,
- o 63512 – Taxes foncières,
- o 6353 – Impôts indirects (taxe essieu, carte grise),
- o 658 – Divers,
- o 675 – Eléments actifs cédés,
- o 7096 – Atténuation de produits sur prestations de services,
- o 68228 – Divers,
- o 6251 – Voyages et déplacements,
- o 6287 – Remboursements de frais.

Entre 2021 et 2022, les dépenses de fonctionnement du service ont augmenté de près de 560 000 € soit 16%. Cette augmentation est principalement due au renouvellement des marchés et à l'explosion des coûts de ces derniers. Une augmentation du poste de dépense lié au carburant utilisé par les camions de collecte, soit + 14.7%, est également à relever. Ceci est relatif à l'augmentation du coût au litre et non pas à une différence de consommation.

En parallèle, des économies ont été faites sur certains postes comme sur les frais de personnel, avec l'absence sur 9 mois d'un agent chargé de prévention et sur l'année complète d'un agent ambassadeur du tri. Des économies ont également été effectuées sur le compte 6068, relatif aux achats de fournitures et matériels : en effet les commandes de bulles à verres n'ont pas été faites, les commandes de sacs jaunes pour les recyclables ont également tardées, ce qui a permis de limiter l'impact sur le budget.

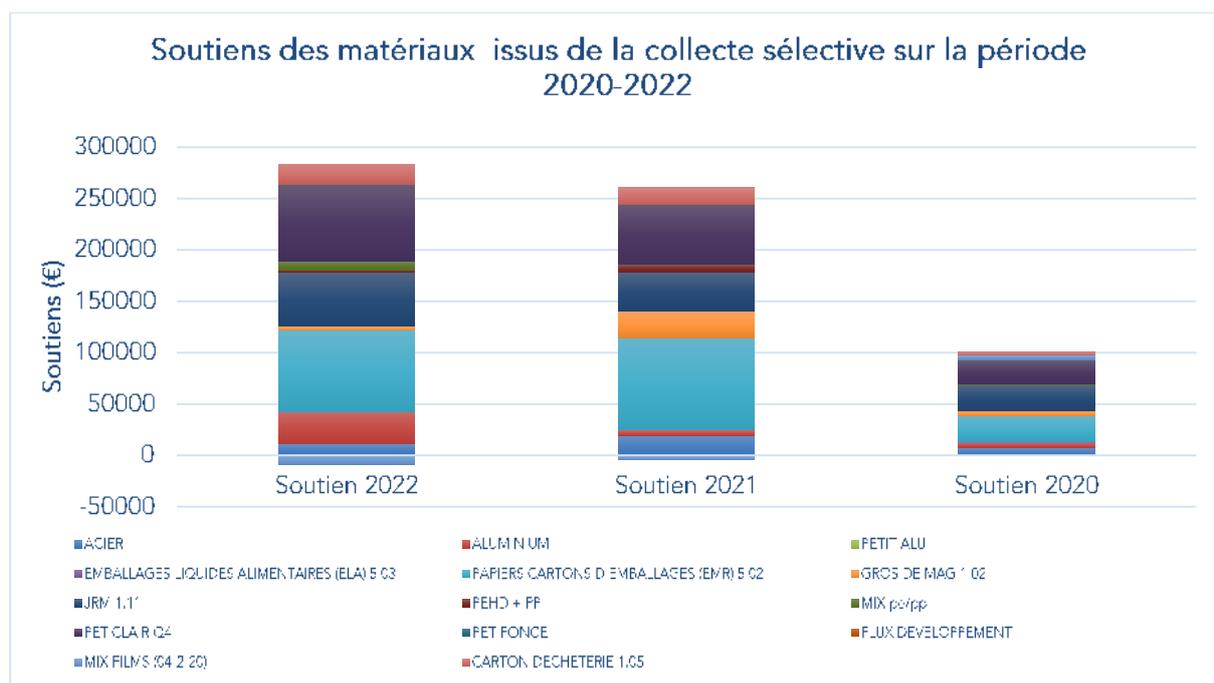


*Pour plus de lisibilité, certaines lignes budgétaires ont été regroupées sous l'appellation « autres recettes » :

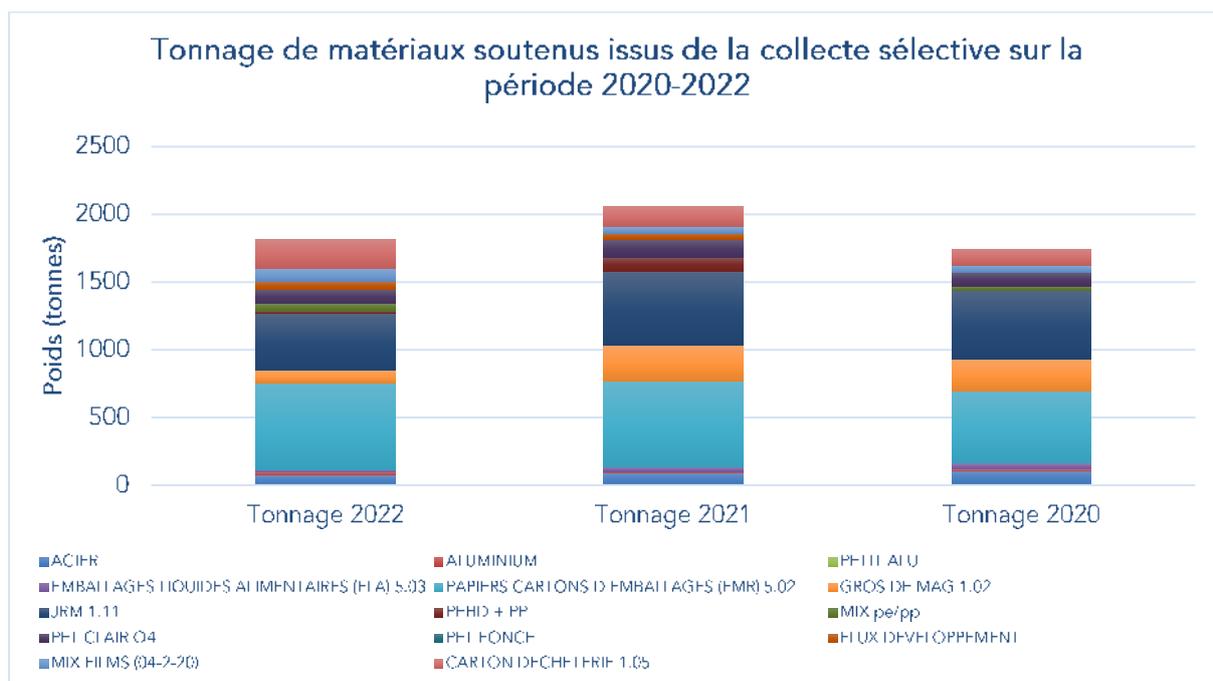
- 6032 – Variation stocks autres approvisionnements,
- 64198 – Remboursement rémunération du personnel,
- 7714 – Recouvrement de créances en non-valeur,
- 7718 – Autres produits exceptionnels,
- 773 – Mandats annulés.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de plus d'un million d'euros, soit +24% s'expliquant par :

- Une augmentation des tarifs de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2022 ;
- Une augmentation de la valeur des soutiens des matériaux issus de la collecte sélective ;



En 2022, le tonnage de matériaux soutenu a diminué, ce qui est en phase avec la quantité de recyclables secs hors verre collectée, qui a diminué elle aussi, mais l'augmentation des soutiens a permis de gommer cet effet.

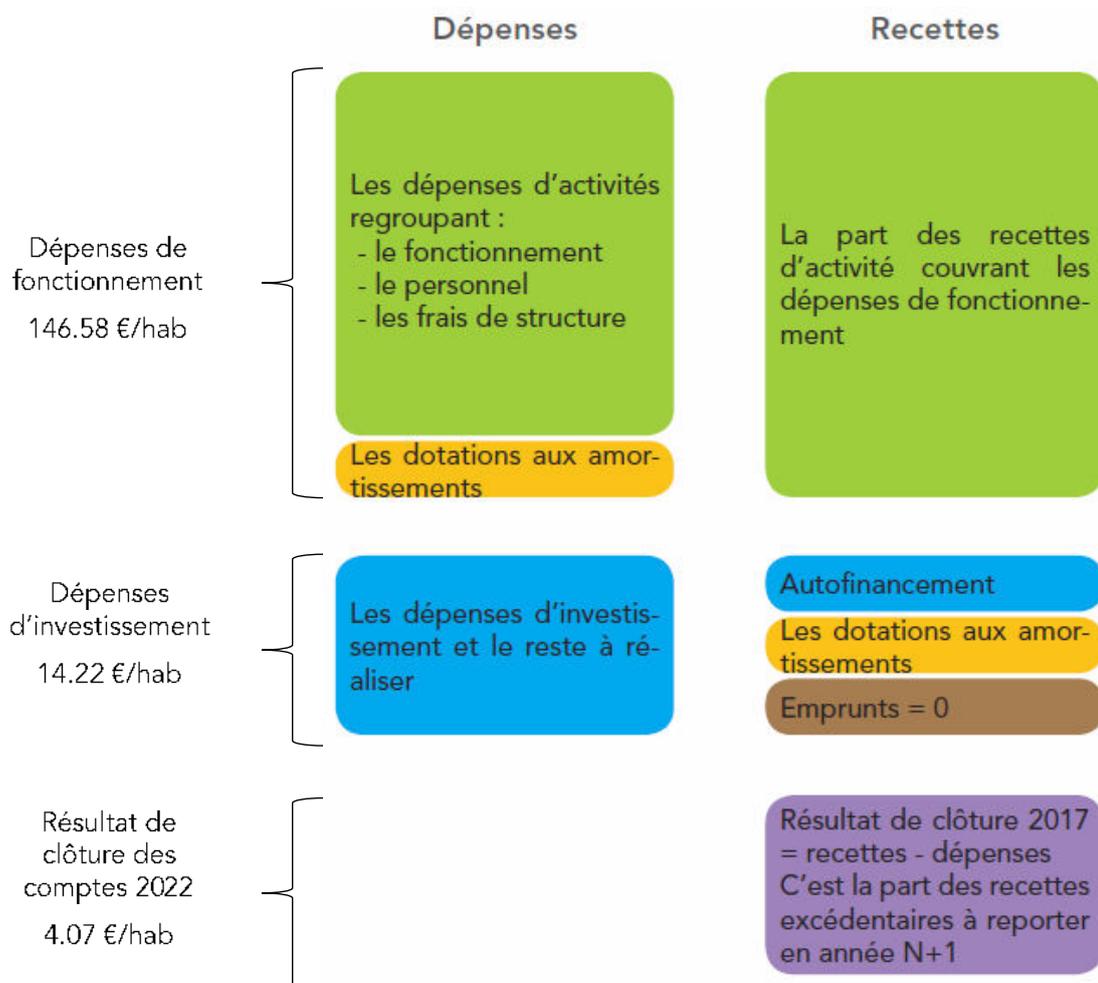


- Un maintien des soutiens des eco-organismes.

⇒ **Détail du compte administratif 2022 du budget annexe du service public de prévention et de gestion des déchets**

Recettes de fonctionnement 2022 : 4 342 061.87 €	Dépenses de fonctionnement 2022 : 4 181 328.89 €	Résultat 2022 - fonctionnement : 160 732.98 €
Recettes d'investissement + RAR 2022 : 361 053.92€	Dépenses d'investissement + RAR 2022 : 405 692.70 €	Résultat 2022 – investissement : -44 638.78 €

Population prise en compte : population INSEE 2019 – 28 525 habitants



5.2. Financement du service

⇒ Redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères

Depuis le 1^{er} juillet 2016, la Communauté de Communes du Saulnois finance le service public de prévention et de gestion des déchets par une redevance incitative, due par chaque usager (particulier comme professionnel). La redevance est calculée selon deux facteurs :

- Le type d'usager et la composition du foyer (dans le cas d'un usager particulier)
- Le volume du bac

Des coefficients sont appliqués à ces deux facteurs afin de calculer le montant de la RI, comme l'illustre la figure suivante.

Le mode de calcul est basé sur une **part fixe** additionnée d'une **part variable**

La **part fixe** = calculée en fonction du **nombre de personnes au foyer** et du **volume du bac**

Cas général pour les usagers particuliers (tarif annuel) :
 $20\text{€} \times \text{nombre de personnes}$
 $+ 0,4\text{€} \times \text{volume du bac}$
 $+ 12 \text{ levées à } 0,03 \text{ €} \times \text{volume du bac}$

La **part variable** = calculée en fonction du **volume du bac**

Pour tous les usagers (tarif annuel) :
 Nombre de levées > 12 x (0,03 x volume du bac)

La redevance annuelle est égale à la **part fixe** + la **part variable**

En appliquant cette formule pour le cas général, on obtient les tarifs de redevance incitative suivants pour les usagers particuliers :

	Part fixe usager	Part fixe contenant	12 Levées incluses	Abonnement annuel*	Levée suppl.
1 personne Bac 80L	20,00 €	32,00 €	28,80 €	80,80 €	2,40 €
2 personnes Bac 120L	40,00 €	48,00 €	43,20 €	131,20 €	3,60 €
3 personnes Bac 180L	60,00 €	72,00 €	64,80 €	196,80 €	5,40 €
4 personnes Bac 180L	80,00 €	72,00 €	64,80 €	216,80 €	5,40 €
5 personnes Bac 240L	100,00 €	96,00 €	86,40 €	282,40 €	7,20 €
6 personnes Bac 240L	120,00 €	96,00 €	86,40 €	302,40 €	7,20 €

*Abonnement annuel = part fixe usager + part fixe contenant + levées incluses

Pour les usagers professionnels, la grille tarifaire appliquée en fonction du volume du bac est identique à celle des particuliers.

La part fixe usager est quant à elle forfaitaire et dépend du volume total de bacs mis à disposition du professionnel.

De plus, les apports en déchèterie des professionnels sont facturés selon les flux, et en fonction des volumes apportés. Les tarifs de la RI pour les professionnels sont illustrés dans les tableaux suivants :

	Part fixe usager	Part fixe contenant	12 Levées incluses	Levée suppl.
Bac 120L	Dépend du volume total de bac mis à disposition : ≤360 L : 20€ 360<V≤1000 L : 100 € 1000<V≤4000 L : 500 € >4000L : 2000 €	48,00 €	43,20 €	3,60 €
Bac 180L		72,00 €	64,80 €	5,40 €
Bac 240L		96,00 €	86,40 €	7,20 €
Bac 360L		144,00 €	129,60 €	10,80 €
Bac 660L		264,00 €	237,60 €	19,80 €
Bac 770L		308,00 €	277,20 €	23,10 €

*Abonnement annuel = part fixe usager + part fixe contenant + levées incluses

Les tarifs des apports en déchèterie pour les professionnels sont les suivants :

Type de déchets	Tarif
Bois	8,00 €/m³
Déchets verts	4,00 €/m³
Gravats	10,00 €/m³
Tout venant	16,00 €/m³
Carton	Gratuit
Ferraille	Gratuit
Batterie	Gratuit
Huiles végétales	Gratuit
Huiles de vidange	Gratuit
Piles	Gratuit
Déchets dangereux (hors eco DDS)	5,00 €/kg
Huisseries	5,00 €/unité
Plâtre	10 €/m³

La grille tarifaire complète de la redevance incitative est détaillée dans le règlement de facturation, disponible sur le site internet de la Communauté de Communes : www.cc-saulnois.fr.

6. Principaux projets 2022 et perspectives 2023

Les principales opérations menées en 2022 par le service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de Communes du Saulnois se sont concentrées sur :

- Mise en œuvre des nouvelles filières en déchèterie :

Les nouveaux lots concernant le transport et le traitement des plâtres et des huisseries en déchèterie ont été mis en place début 2022. Il a fallu intégrer ces nouveaux contenants et former les agents de déchèterie à ces nouvelles consignes de tri.



- Déploiement d'une filière de collecte des pneus

Les déchets de pneumatiques, bien que classés comme des déchets non dangereux, représentent une menace pour l'environnement et la santé publique en cas d'incendies (émissions de gaz toxiques) ou de dépôts sauvages (refuges pour les moustiques potentiellement porteurs de virus...). Sur le plan esthétique, leur présence est également un signe négatif, en particulier pour un territoire qui veut valoriser son potentiel « vert ».

Il est interdit de mettre les pneus en décharge, de les abandonner dans la nature ou de les brûler.

Afin de répondre à un besoin exprimé par les usagers pour la prise en charge des pneus de véhicules légers dits « de démonte récente », la communauté de communes du Saulnois a conventionné avec l'eco-organisme Aliapur pour déployer une collecte de pneus sur les déchèteries de Delme et l'Albestroff en 2022.

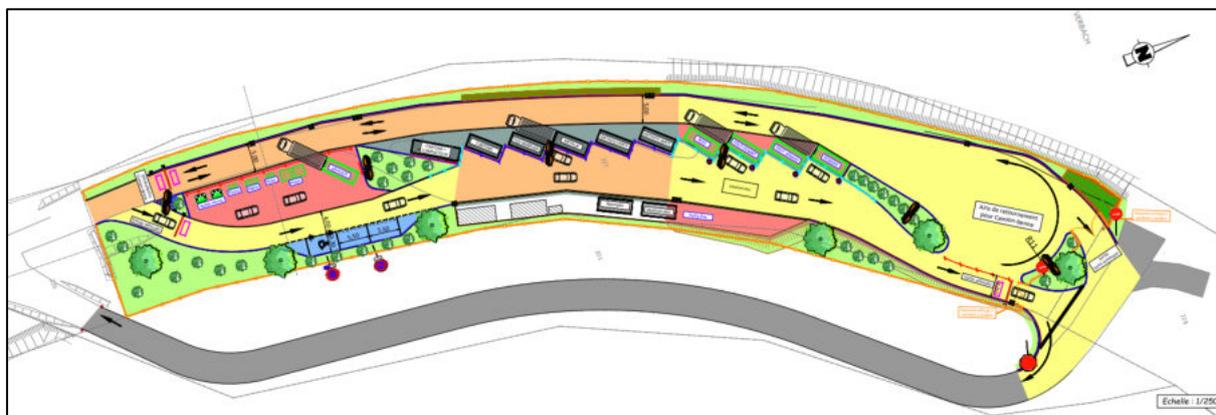
En 2023, les chantiers suivants sont prévus :

- Définition des travaux de sécurisation et d'agrandissement de la déchèterie de Dieuze

Pour faire suite aux travaux entrepris sur les déchèteries communautaires depuis 2017, des travaux de sécurisation et d'extension sont prévus sur la déchèterie de Dieuze. Le site est particulièrement dangereux du fait de la sortie des usagers de la déchèterie par le bas de quai, où manœuvrent les camions des prestataires pour effectuer les échanges de bennes. La démolition de l'incinérateur en 2019 a permis de libérer le fond de la déchèterie, laissant la possibilité de créer une sortie à l'arrière du site.

Les travaux permettront également de créer :

- des quais supplémentaires afin d'accepter les quantités croissantes de déchets à stocker et de nouveaux flux,
- une zone de stockage pour les distributions de compost, opération de broyage, etc.
- une aire de retournement pour faciliter et sécuriser les manœuvres de camions des prestataires lors des échanges de bennes.



- **Déploiement d'une filière de collecte des pneus**

Dans un souci de cohérence sur le territoire, le déploiement de la filière de collecte des pneus est envisagé sur les deux déchèteries restantes : Château-Salins et Dieuze (inclus dans les travaux à réaliser).

- **Déploiement de sites de compostage partagé**

La loi AGECE prévoit qu'au 31 décembre 2023 au plus tard, tous les usagers du service public de prévention et de gestion des déchets disposent d'une solution pour collecter et traiter spécifiquement leurs déchets fermentescibles. Si la communauté de communes du Saulnois s'est déjà fortement engagée dans des actions de promotion du compostage individuel, il sera nécessaire de développer le compostage partagé avec le déploiement de sites de compostage pour les habitats collectifs et les centre bourgs. Cette volonté a déjà été affirmée dans le cadre de l'appel à projet biodéchets de l'ADEME, pour lequel la communauté de communes du Saulnois a été retenue lauréate en 2019.

- **Conventionnement avec les EPCI mitoyens pour l'accès aux déchèteries**

Afin de répondre à certains administrés de communes situées en frontière du Saulnois, une étude est menée conjointement avec les EPCI mitoyens afin de juger de la pertinence de l'ouverture de nos déchèteries respectives aux usagers des territoires extérieurs. Au-delà des frontières du territoire, cette étude a pour unique but de satisfaire les usagers qui pourraient trouver un gain en termes de temps à se rendre dans la déchèterie du territoire mitoyen.



- **Mise en place d'une caution sur les bacs de collecte et d'un service de livraison :**

Suite au constat sur le terrain, qu'une partie des bacs de collecte est laissée sur place et/ou donnée à un tiers lors du départ desdits usagers, il devient nécessaire de responsabiliser les usagers vis à vis de leur bac de collecte, tout en leur donnant les moyens d'accéder au service s'ils n'en n'ont pas la possibilité. Le projet de mise en place d'une caution sur les bacs de collecte, restituée à l'utilisateur au retour dudit bac au Centre Technique, permettrait de valoriser le bac de collecte et de responsabiliser l'utilisateur. Afin d'apporter une

réponse aux usagers n'ayant pas la volonté ou la possibilité d'effectuer la démarche de retrait ou de retour de son bac de collecte au Centre Technique de Morville-lès-Vic ou à la déchèterie d'Albestroff, une prestation dédiée sera proposée.

- **Piste de résolution de bacs non attribués :**

Pour diverses raisons (erreur administrative, puce arrachée, bac non rendu, ...), certains usagers font collecter leur bac sans qu'il leur soit administrativement attribué. Afin de résorber ce phénomène, un nouveau protocole dit de « black-list » va être exploité. Il permettra d'identifier les bacs par un voyant lumineux sur le camion pour que les ripeurs puissent y apposer un autocollant fluo invitant l'utilisateur à contacter le service, sous peine de ne plus voir son bac collecté tant que la situation n'est pas régularisée.



- **Acquisition d'un nouveau camion de collecte**

Cette acquisition permettrait de remplacer un camion de 19T utilisé jusqu'à présent pour la collecte des ordures ménagères résiduelles. Le marché est prévu courant 2023 pour une livraison fin 2024-début 2025.